

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Bulletin de l'Association Pro Aventico  |
| <b>Herausgeber:</b> | Association Pro Aventico (Avenches)   |
| <b>Band:</b>        | 30 (1988)   |
| <br>                |   |
| <b>Artikel:</b>     | Nouvelles données sur l'urbanisme d'Aventicum : les fouilles "St-Martin" et "Mur des Sarrazins" de 1986 |
| <b>Autor:</b>       | Morel, Jacques  |
| <b>Kapitel:</b>     | 3: Les fouilles "en St-Martin"  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-244626">https://doi.org/10.5169/seals-244626</a>                 |

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### 3. LES FOUILLES «EN ST-MARTIN»

#### 3.1. SITUATION, CONTEXTE

La seconde phase d'intervention s'est réduite au dégagement et relevé de la frange de vestiges apparue au fond de la tranchée des canalisations nouvelles, au travers des prés de la plaine sise entre la colline de la ville d'Avenches et le pied du coteau de Donatyre (fig. 3: S. 2 S-N). Cette tranchée, d'axe Sud-Est/Nord-ouest, a été creusée sur une profondeur de 1.10 m, jusqu'au sommet des niveaux archéologiques, et sur une largeur inférieure de 0.70 à 1 m, suivant les normes imposées par les travaux de voirie. Ces contraintes nous ont amené à faire élargir et surcreuser la tranchée jusqu'au terrain naturel constitué par les dépôts de limons sableux, à l'endroit où ont été mis en évidence le tracé du «Mur des Sarrazins» et celui d'une voie romaine (fig. 3: S. 1).

La connexion entre les deux étapes de fouille n'a pas été possible en raison de la faible profondeur de l'excavation de la tranchée au Sud, où elle ne fait qu'entamer la démolition romaine remaniée à l'époque moderne.

#### 3.2. LA DOCUMENTATION ANCIENNE

Plusieurs sources écrites et plans anciens nous ont rendus attentifs au fait que cette tranchée était susceptible de recouper l'éventuelle extension occidentale du soi-disant «Mur des Sarrazins» qui se situe dans le prolongement de la fermeture Sud du cimetière actuel<sup>10</sup>.

D'autre part, les fouilles de 1967 et 1968<sup>11</sup> en bordure Nord du cimetière ont localisé un axe de circulation Est-Ouest d'une largeur totale de 7 m avec portique au Sud et bâtiments bordiers. Au cours de la campagne de 1968, un sondage pratiqué à l'extérieur du cimetière, à 60 m à l'Est de la zone concernée en 1986, a mis en évidence un horizon de gravier interprété comme l'extension occidentale de cette voie<sup>12</sup>.

Le report de ces observations sur le plan archéologique de 1970 (fig. 2) laisse supposer qu'il s'agit de l'axe routier qui s'étend de la Porte de l'Est après avoir longé la façade Sud du sanctuaire du Cigognier et délimité la frange méridionale des quartiers réguliers (*insulae* 37 à 42).

Nous pouvions, par conséquent, nous attendre à ce que notre tranchée recoupe le tracé Ouest de cette voie dans un secteur où elle est supposée marquer un coude vers le Nord-Ouest pour rejoindre, à proximité de la Porte de l'Ouest, le *decumanus* qui la double 60 m plus au Nord, partant en droite ligne de cette porte en direction du centre urbain antique.

#### 3.3. LE LIEU-DIT «AU VIEUX GRAND CHEMIN»

Le tronçon Nord de la tranchée se situe au lieu-dit «Au Vieux Grand Chemin» qui rappelle l'existence d'une route romaine probablement, mais qu'il est difficile d'identifier:

<sup>10</sup> Cf. *infra*, chap. 3.10.1. Ce mur figure notamment sur le plan dressé en 1888 par A.ROSSET où il est mentionné sur une longueur de 100 m environ depuis l'angle Sud-Ouest du cimetière (fig. 22).

<sup>11</sup> H. BOEGLI, *Compte rendu de la Direction des fouilles*, dans BPA 20. 1969 pp. 70-71; plans MRA 1968/018, 1968/046-082, 1968/088-093.

<sup>12</sup> La représentation stratigraphique sur le plan MRA 1968/080 montre que cette voie (N° 5) a été observée sur une largeur de 2 m et une épaisseur de 0.10 m dans le profil Est du sondage hors du cimetière.

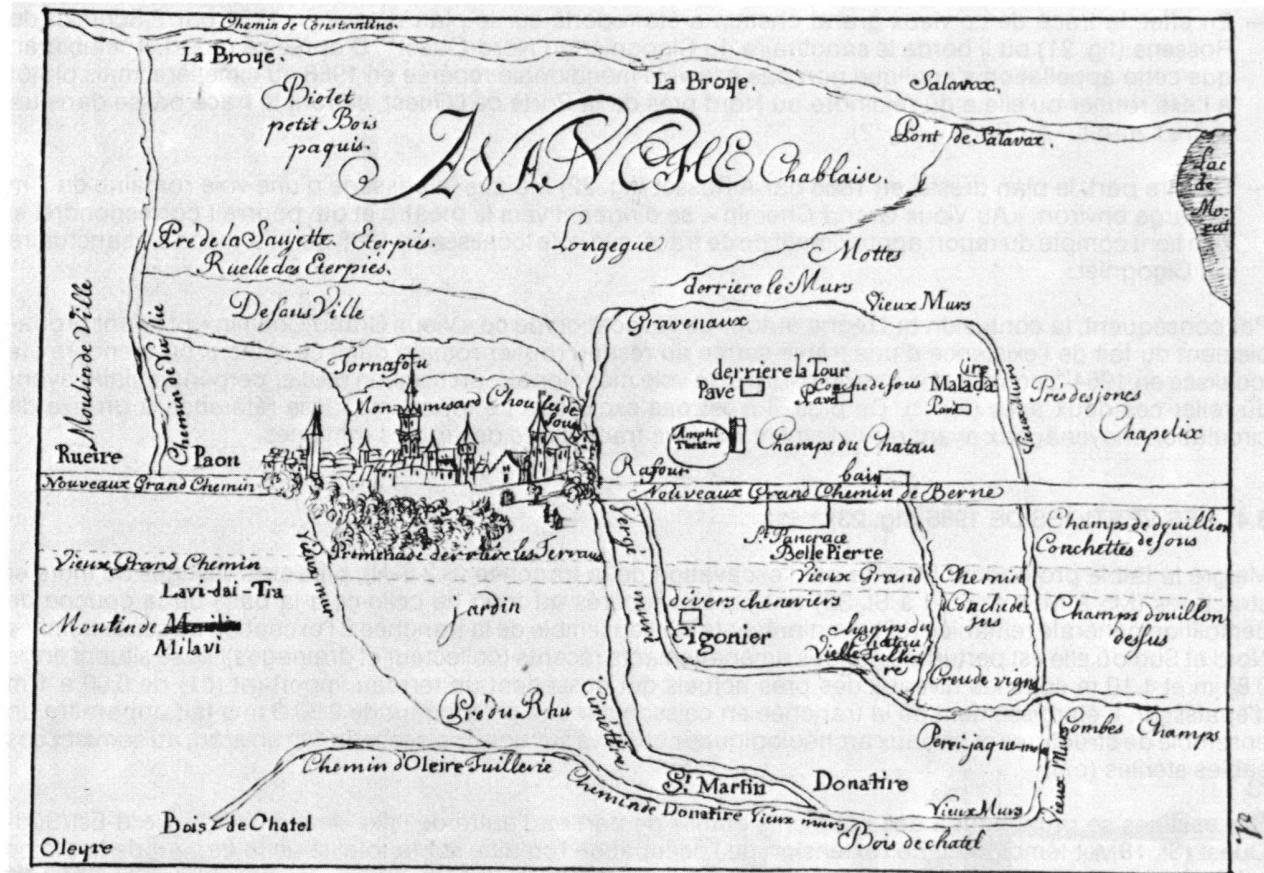


Fig. 21. Plan d'Avenches par F. Schmidt de Rossens, Burgerbibliothek Bern.

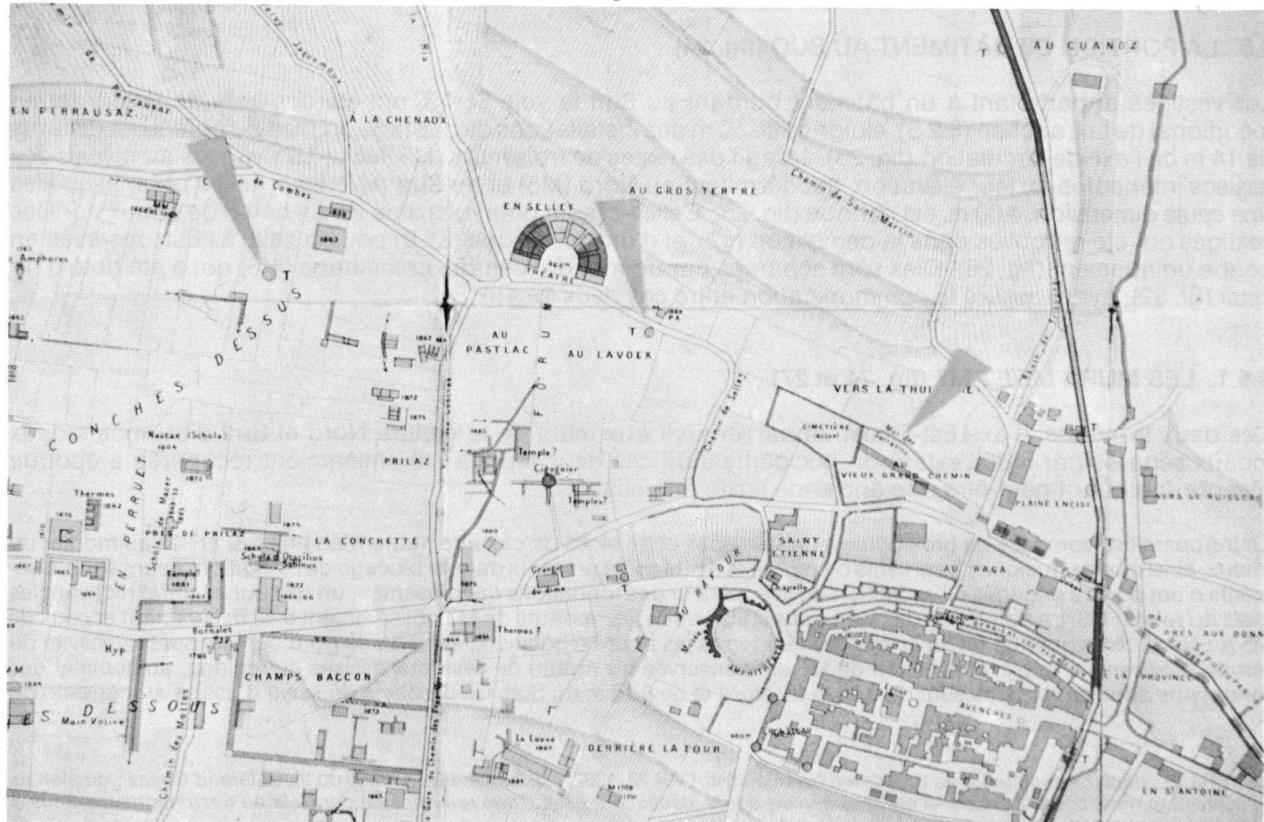


Fig. 22. Extrait du plan d'Avenches, par A. Rosset, 1888; fléchage des deux tours (T) et du «Mur des Sarrazins».

- En effet, le tracé de ce vieux grand chemin a été reporté sur le plan dressé en 1751 par F.Schmidt de Rossens (fig. 21) où il borde le sanctuaire du Cigognier au Nord-Ouest<sup>13</sup>. D'après ce report, il semblerait que cette appellation s'applique non pas à la voie méridionale repérée en 1968 au cimetière, mais plutôt à l'axe routier qu'elle a dû rejoindre au Nord près de la Porte de l'Ouest, et dont le tracé passe dans un autre lieu-dit, «Au Raga» (fig. 2).
- D'autre part, le plan dressé en 1888 par A.Rosset (fig. 22) indique le passage d'une voie romaine de 7 m de large environ, «Au Vieux Grand Chemin», se dirigeant vers le théâtre et qui pourrait correspondre, si l'on tient compte du report approximatif de ce tracé, à la voie localisée en 1968 qui elle, mène au sanctuaire du Cigognier.

Par conséquent, la confusion qui règne autour de l'évocation de ce «Vieux Grand Chemin» provient probablement du fait de l'existence d'une trame serrée du réseau routier romain dans ce secteur où a encore été localisée en 1964<sup>14</sup>, entre le *decumanus* Nord et la voie méridionale, un tronçon routier perpendiculaire ayant dû relier ces deux axes (fig. 2). De plus, il n'est pas exclu que ce toponyme fasse référence à un axe de circulation moyenâgeux ayant partiellement repris le tracé d'une des routes romaines.

### 3.4. LES VESTIGES DE 1986 (fig. 23)

Malgré la faible profondeur atteinte par l'excavation de la tranchée (S.2 S-N), plusieurs vestiges de murs et structures (M5 à M14 et St. 9 à St. 32) ont pu être repérés au fond de celle-ci, à la base de la couche de démolition générale remaniée (c2), omniprésente sur l'ensemble de la tranchée à l'exception de ses extrémités Nord et Sud où elle est perturbée par des aménagements récents (collecteur et drainages). Ils se situent entre 0.80 m et 1.10 m sous les niveaux des prés actuels qui possèdent un terreau important (c1) de 0.60 à 1 m d'épaisseur. L'élargissement de la tranchée en caisson sur une profondeur de 2.50-3 m a fait apparaître un ensemble de structures et niveaux archéologiques conservé sur une épaisseur de 1 m environ, au sommet des sables stériles (c7).

Ces vestiges se rattachent à des bâtiments établis de part et d'autre de l'axe de circulation Nord-Est/Sud-Ouest (St. 13), et témoignent de l'extension de l'occupation romaine sur la totalité de la largeur de la plaine méridionale d'Avenches.

### 3.5. LA PORTION DE BÂTIMENT AU SUD (fig. 24)

Les vestiges appartenant à un bâtiment bordant au Sud la voie St. 13, ont été dégagés dans le tronçon méridional de la tranchée (S.2 S), éloignés de 50 m des installations de captage du pied du coteau, et distants de 14 m de l'axe de circulation (fig. 23). Il s'agit des restes de trois murs (M5, M6 et M7), arasés au niveau des assises inférieures de leur élévation, qui délimitent au Nord (M5) et au Sud (M7) deux salles pour lesquelles une seule dimension, 4.60 m, est connue (fig. 25). Celles-ci sont pourvues d'un sol en béton de chaux dont les vestiges ont été retrouvés dans la démolition (c2), et d'une mosaïque (St. 9) pour la salle à l'Est, observée en coupe uniquement (fig. 26). Elles sont séparées par un mur de refend à colombage (M6) qui a été doté d'un seuil (St. 32), ayant assuré la communication entre ces deux locaux.

#### 3.5.1. LES MURS M5 ET M7 (fig. 24 et 27)

Ces deux tronçons, d'axe Est-Ouest, appartiennent aux murs de fermeture Nord et Sud d'au moins deux locaux séparés par M6. L'extension occidentale de ces deux murs a été entièrement récupérée à époque récente, indiquant peut-être une ancienne limite parcellaire.

Leur appareil se compose de gros boulets morainiques et de blocs de calcaire hauterivien bréchés et liés au mortier de chaux, ainsi que de quelques fragments de *tegula* et de tuf brûlé présents dans le blocage de l'élévation. Leurs soubassements n'ont pu être dégagés à l'exception du lit supérieur des fondations qui présentent un ressaut bilatéral recevant les têtes du refend M6. La différence de niveau constatée entre les ressauts de M7 qui se situent 0.42 m plus haut et ceux de M5 au Nord, témoignent d'un aménagement en terrasses pour ce bâtiment, sans doute pour compenser la déclivité du terrain relativement faible. L'élévation de M5 est conservée au niveau de ses deux assises de réglage, au sommet des fondations dont les ressauts sont de 0.04 m au Nord et de 0.16 m au Sud. Ce dernier a dû servir d'assise au hérisson du

<sup>13</sup> P. BRIDEL, dans *Le sanctuaire du Cigognier*, Aventicum III, CAR 22, 1982, p. 9, commente le tracé du Vieux Grand Chemin du plan de F. Schmidt et mentionne que celui-ci est *sans aucun doute identique à celui d'une rue romaine parallèle au decumanus maximus et longeant le sanctuaire du Cigognier au Nord-Ouest*.

<sup>14</sup> Plan MRA 1964/060; relevés établis en 1964 par G.-Th. SCHWARZ au cours des fouilles de la route de détournement.

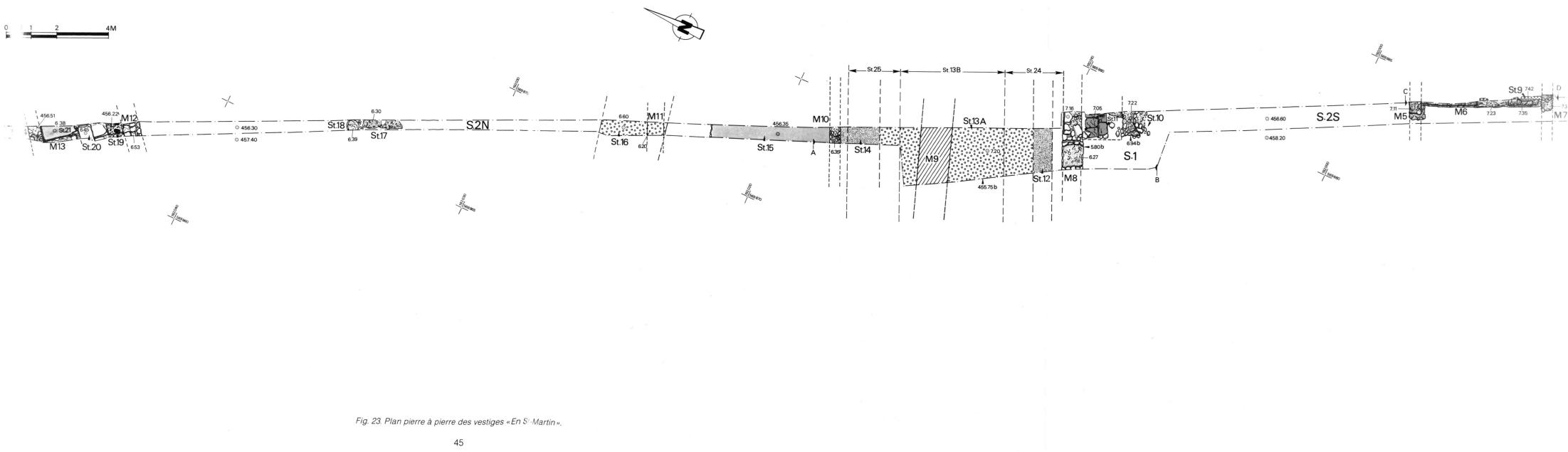


Fig. 23. Plan pierre à pierre des vestiges «En St-Martin».



sol en béton de chaux retrouvé démantelé dans la démolition (c2) lors du dégagement du secteur à l'Ouest de M6. Le segment M7 possède encore les trois lits inférieurs de son élévation d'une largeur identique à celle de M6 qui butait à l'origine contre ses fondations. L'espace de 0.04 m constaté entre M6 et M7 provient très probablement du pourrissement de la sablière basse du refend M6. Les fondations de M7 comportent également un ressaut plus large au Sud (0.12 m) qui permet de supposer l'existence de salles méridionales avec sols en dur. Le parement intérieur de M7 a conservé son enduit de revêtement, épais de 0.03 m, avec une couche picturale rouge qui décorait le bas de paroi de la salle à mosaïque (St. 9).

### 3.5.2. LE REFEND À COLOMBAGE M6 (fig. 27, 28 et 29)

Ce mur de séparation délimite la salle avec mosaïque (St. 9) à l'Ouest, sur une longueur de 4.60 m. Etant donné sa situation, en bordure Est de la tranchée et légèrement désaxée vers le Nord par rapport à celle-ci, seul son tronçon Sud a pu être dégagé sur la totalité de sa largeur (fig. 25). La partie conservée de son élévation a permis d'observer l'empreinte d'un seuil (St. 32), ainsi que les trous d'encastrement de poteaux verticaux (St. 26 à 30) reposant sur une sablière basse dont le fossile (St. 31) a été constaté au sommet des fondations maçonnées. Ces traces témoignent de l'utilisation de la technique du pan de bois hourdé de maçonnerie pour cette cloison et permettent d'en proposer une restitution (fig. 28 et 29).

|                 |                 |            |          |
|-----------------|-----------------|------------|----------|
| LES FONDATIONS: | (fig. 28: N° 1) | Epaisseur: | 0.54 m   |
|                 |                 | Hauteur:   | > 0.30 m |

Les fondations de M6 n'ont été que partiellement dégagées sur une profondeur maximale de 0.30 m. Construites en tranchée étroite, elles sont composées de boulets morainiques parfois bréchés et de fragments de *tegula* mêlés à du mortier de chaux; elles butent contre les fondements de M5 et M7 et marquent un ressaut bilatéral de 0.06 m. L'assise supérieure est surmontée d'un **lit de mortier** (fig. 28: N° 2) large de 0.40 m et dont l'épaisseur varie de 0.08 m au Nord, à 0.15 m au Sud où il est parementé au moyen de quelques fragments de calcaire jaune et de tuf.

|                           |                 |                      |             |
|---------------------------|-----------------|----------------------|-------------|
| LA SABLIÈRE BASSE St. 31: | (fig. 28: N° 4) | Epaisseur restituée: | env. 0.08 m |
|                           |                 | Largeur:             | 0.20 m      |

Les bords du lit de mortier sont rehaussés de solins de mortier également (fig. 28: N° 3), hauts de 0.08 m, qui délimitent une cavité de 0.20 m de large, à remplissage organique et qui correspond au fantôme de la sablière basse disposée au sommet du lit de mortier. Cette sablière a servi de support aux colombes de la cloison, éléments pour lesquels nous supposons un assemblage au moyen d'un **système de tenons et de mortaises** (fig. 28: N° 5) de faibles dimensions compte tenu de l'épaisseur de la sablière, mais suffisantes pour assurer la stabilité de l'ossature de la construction qui a été confortée par un hourdis de maçonnerie et par les sols des salles bloquant le bas de la paroi au sommet des solins (fig. 28: N°s 12 et 13). L'empreinte de cette sablière s'interrompt à l'emplacement du seuil (St. 32) et son empiètement de part et d'autre de celui-ci sur 0.12 m, indique qu'elle a également servi d'appui aux **poteaux d'huisserie** encadrant la porte.

|              |                       |                    |               |
|--------------|-----------------------|--------------------|---------------|
| L'ÉLÉVATION: | (fig. 28: N°s 6 à 10) | Largeur:           | 0.30 m        |
|              |                       | Hauteur conservée: | 0.20 – 0.40 m |

L'élévation de M6 comporte cinq cavités quadrangulaires (St. 26, 27, 28, 29 et 30) qui sont les empreintes des **poteaux de remplissage** (fig. 28: N° 6) de  $0.18 \times 0.20$  m de section. Leur espacement est de 0.30 m et les trois colombes du tronçon Nord (St. 26, 27 et 28) ont été plus ou moins centrées, distantes de 0.50 m de la paroi M5 et de 0.40 m du seuil (St. 32). Les parois de ces cavités, profondes de 0.20-0.40 m, sont verticales et certaines d'entre elles portent encore les traces ligneuses des montants. Elles possèdent chacune deux encoches (fig. 28: N° 7) de  $0.03-0.05 \times 0.02$  m, visibles sur leurs parois externes constituées par le mortier d'accrochage (fig. 28: N° 8); elles correspondent au négatif de **baguettes** fixées verticalement sur les faces de parement des poteaux afin d'assurer une meilleure adhérence de l'enduit mural.

L'espace entre l'**armature** serrée de cette cloison a été hourdé de pierres plates ( $0.15 \times 0.10 \times 0.05$  m) et de fragments de *tegula* superposés et liés au mortier de chaux (fig. 28: N° 10). Ces observations ne portent que sur le bas de la paroi, mais étant donné l'absence de traces d'ouvrage en terre dans la démolition de M6 (c2) qui, en revanche, comprend de nombreux matériaux identiques au hourdis constaté, il y a de fortes chances que ce mur ait été maçonné sur toute la hauteur de son élévation.

Les parements de M6 ont conservé leur **revêtement mural** qui se compose d'une couche de **mortier d'accrochage** beige à grosse granulométrie (0.01-0.02 m), épaisse de 0.02-0.03 m, qui porte au revers l'empreinte des poteaux et des baguettes de fixation (fig. 27 et 28: N° 8); elle est recouverte par un **mortier de surface** blanc à fine granulométrie (fig. 27 et 28: N° 9) servant de support à la **couche picturale** rouge pour la paroi Est de la salle au sol de mosaïque (fig. 27: N° 14), tandis que le bas de paroi Ouest est décoré de plantes vertes sur fond crème avec une bande d'angle rouge.

Le pourrissement de la sablière basse a entraîné le **tassemement progressif de l'élévation** de M6, à l'exception du mortier de surface de son enduit pariétal Est qui est demeuré fixé au sol sur la bordure de tuileaux de la mosaïque (St. 9), alors que le mortier d'accrochage s'est détaché de son revêtement et a glissé avec le reste du mur. Quant à la paroi Ouest, la partie inférieure de son enduit a été détruite en même temps que le démantèlement du sol de la salle; ainsi privé de son support au sol, l'enduit a suivi l'affaissement de M6.

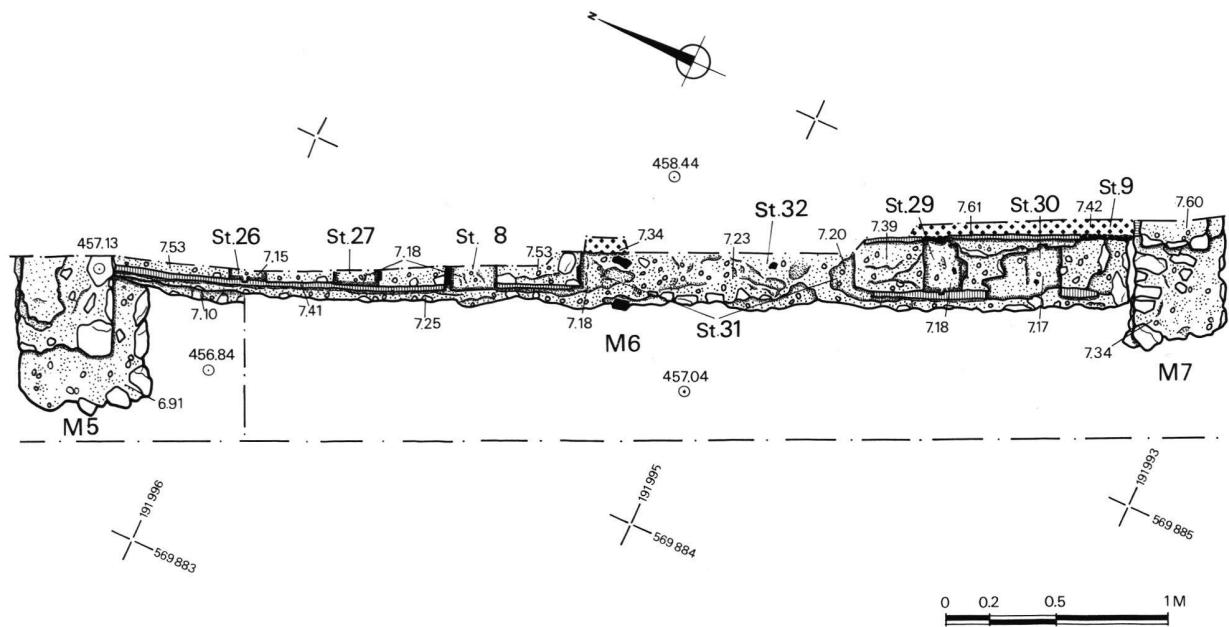


Fig. 24. Plan des vestiges du bâtiment Sud M5, 6 et 7.

Fig. 25. Tranchée S.2S: M5, 6 et 7; vue Nord.



Fig. 26. Bordure Ouest de la mosaïque St.9 en limite de tranchée.



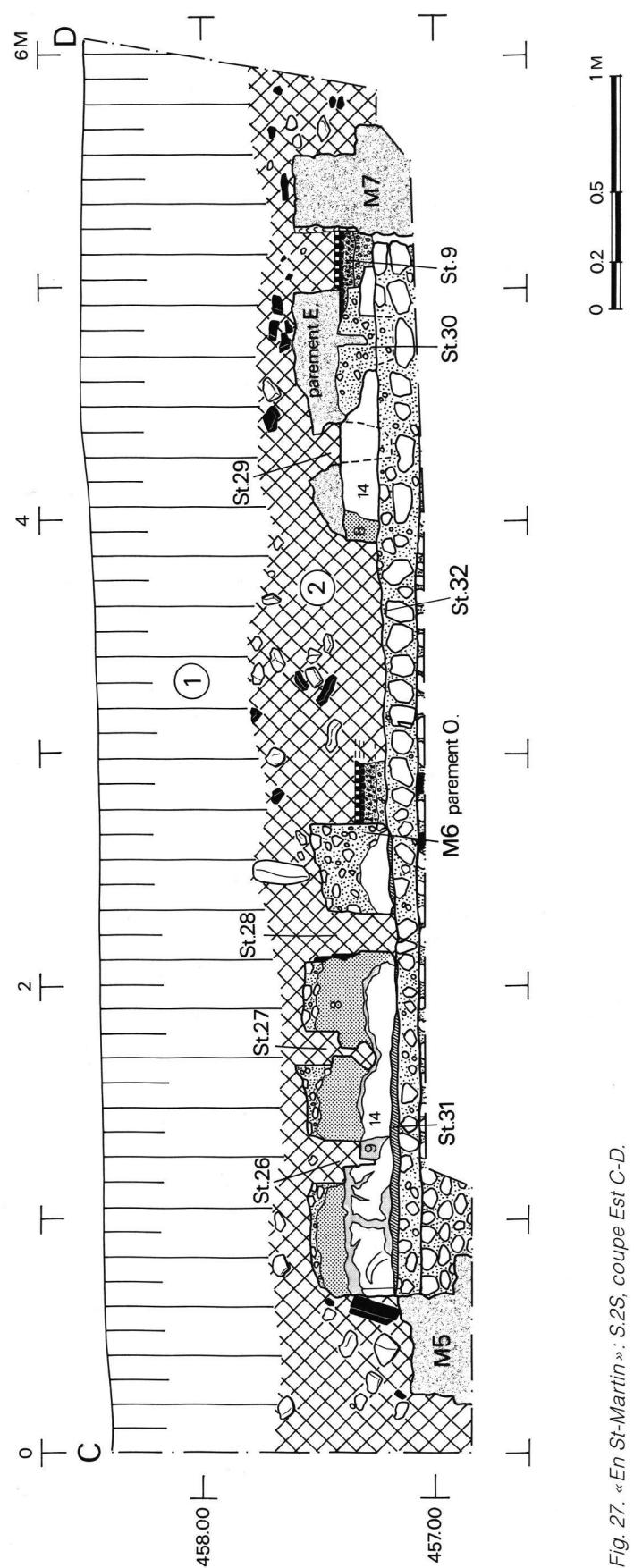


Fig. 27. «En St-Martin»: *S2S, coupe Est C-D.*

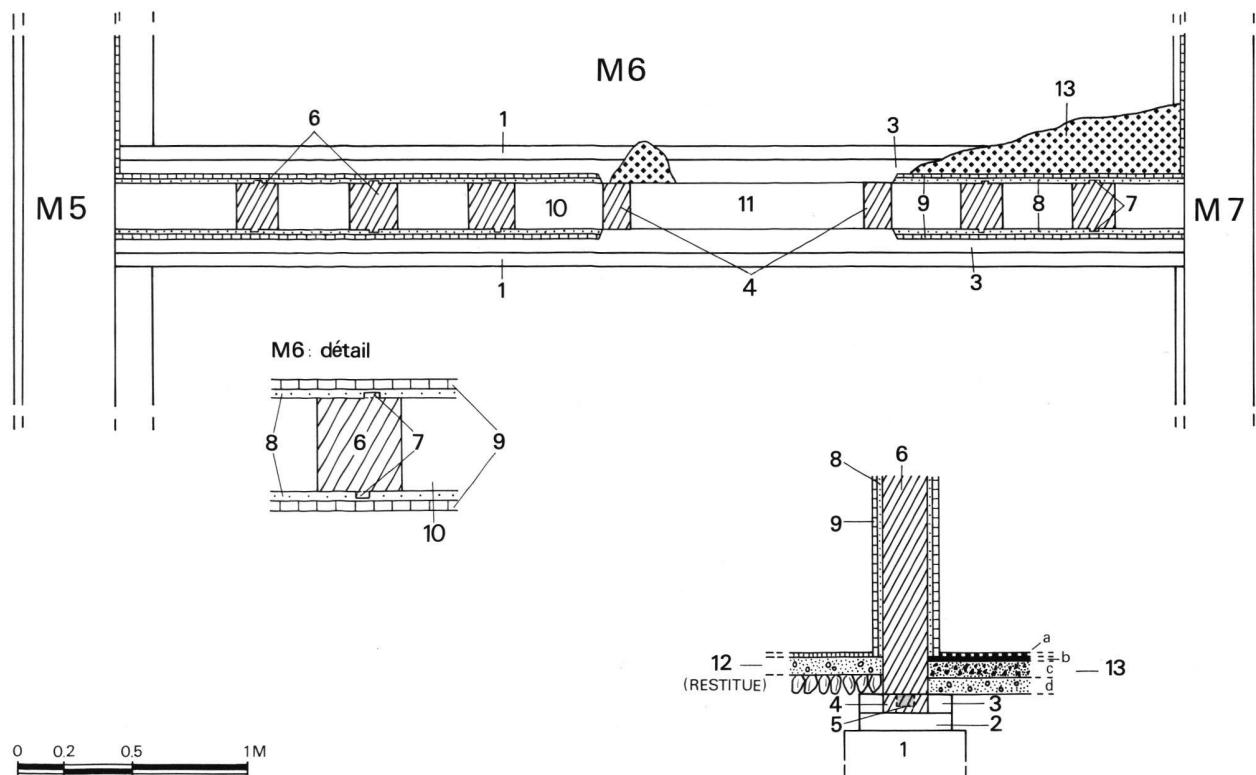


Fig. 28. Refend à colombage M6: plan et coupe schématiques.

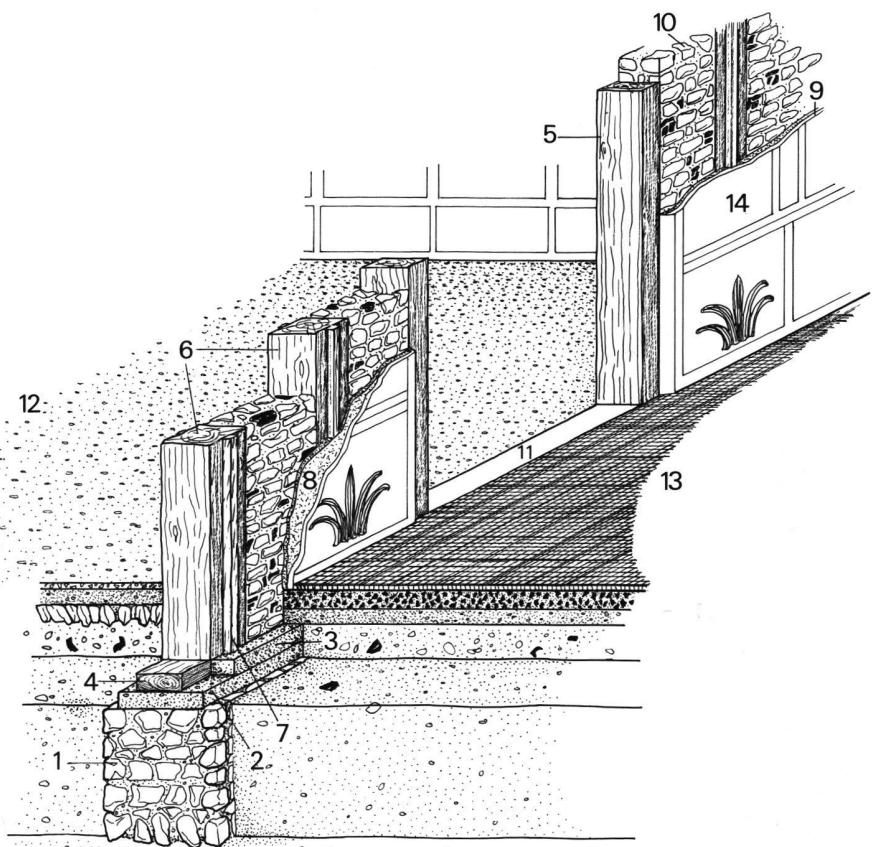


Fig. 29.  
Refend à colombage M6;  
tentative de reconstitution:  
1 = sousbasement maçonneré;  
2 = lit de mortier;  
3 = solin de mortier;  
4 = sablière basse;  
5 = poteaux d'huisserie;  
6 = poteaux de remplissage  
(colombes);  
7 = baguette de fixation;  
8 = mortier d'accrochage;  
9 = mortier de surface;  
10 = hourdis de maçonnerie;  
11 = seuil;  
12 = sol de béton de chaux;  
13 = mosaïque;  
14 = couche picturale.

### 3.5.3. LE SEUIL St. 32 (fig. 28: N° 11)

Une porte de communication entre les deux salles a été aménagée dans M6, légèrement décentrée au Sud avec un espace libre réservé pour son seuil entre les deux parements verticaux du hourdis; ceux-ci ont reçu les montants en bois du chambranle qui ont pris appui sur l'empietement constaté de la sablière (St. 31), délimitant un passage de 1 m de large.

Les négatifs de mœllons observés à la surface du lit de mortier, à l'emplacement de cette ouverture signalent la présence d'une assise maçonnerie ayant bloqué les poteaux d'huisserie et qui a pu recevoir un seuil en pierre ou en bois d'une épaisseur restituée de 0.15 m env. pour une largeur de 0.20 m. En l'absence d'indices, la restitution (fig. 29) proposant les montants du chambranle, nus, sans enduit, est arbitraire. Elle nous a cependant semblé plus logique, compte tenu de la présence éventuelle d'une porte et de la fragilité du matériau de revêtement mis de surcroît à rude épreuve (frottements) dans un lieu de passage étroit.

### 3.5.4. LA MOSAÏQUE St. 9 (fig. 28: N° 13 a-d)

Ce revêtement du sol de la salle à l'Est de M6 n'a été observé que sur une surface infime, en limite de fouille, dans son angle Sud-Ouest où elle est en grande partie conservée (fig. 26). Etant donné sa situation hors emprise, enfouie sous plus de 1 m de terre, et n'étant pas directement menacée par les travaux de voirie, décision a été prise de ne pas entreprendre le dégagement en surface de cette mosaïque et de protéger sa partie Ouest en bordure de la tranchée.

D'une épaisseur totale de 0.20 m, ce sol se compose de **tesselles** cubiques de calcaire jaune de 0.015-0.020 m de côté avec un liseré de cubes noirs (N° 13a). Elles reposent sur un **mince lit de mortier et de gros éclats de tuileaux** (ép. 0.02-0.03 m) en bordure duquel prend appui l'enduit mural des parois (N° 13b). Les **substructions** de ce pavé sont formées par un **nucleus** de mortier au tuileau de 0.08 m d'épaisseur (N° 13c), surmontant un **rudus** en béton de chaux, de même épaisseur, qui vient s'appuyer sur le solin calant la sablière de M6 (N° 16d). La portion dégagée de ce sol n'a pas permis de déceler l'éventuelle présence d'un radier de boulets.

### 3.5.5. ÉLÉMENTS DE DATATION

Les indices chronologiques pour cette portion de bâtiment sont pratiquement inexistant. Etant donné sa situation en bordure de la voie St. 13 et l'altimétrie de ses niveaux de circulation (St. 9), nous pouvons cependant supposer une mise en place de ce bâtiment contemporaine du deuxième état de la voie (St. 13B), dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle. La couche de démolition générale remaniée (c2) qui scelle ces vestiges renferme, outre un matériel vernissé post-romain et une monnaie bernoise du XVII<sup>e</sup> siècle (N° inv. 86/6122.1), un mobilier peu homogène se situant entre 90 et 250 (N° inv. 86/6127). L'absence de matériel postérieur aux invasions laisse supposer l'abandon de ce complexe architectural dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle.

## 3.6. LA VOIE St. 13 ET SES AMÉNAGEMENTS BORDIERS

L'ouverture du caisson d'élargissement de la tranchée (S.1) a permis d'obtenir une coupe transversale de l'axe de circulation Nord-Est/Sud-Ouest (St. 13) et de dégager en surface une mince portion de constructions riveraines. A l'exception de ces dernières, les observations ont été essentiellement d'ordre stratigraphique (fig. 30).

### 3.6.1. LE BASSIN St. 10 – St. 11 (fig. 23)

Les restes d'un dallage (St. 11) composé de *tegulae* ont été retrouvés dans la partie Est de la tranchée, en bordure du mur M8 qui longe l'axe routier St. 13 au Sud. Aménagée au sommet du remblai (c3a) contemporain du deuxième état de la voie St. 13B, cette structure a fait l'objet d'un démontage partiel à époque post-romaine et devait se prolonger jusqu'à l'amas de maçonnerie St. 10 correspondant au démantèlement de sa fermeture méridionale. La récupération du retour vers le Nord de St. 10 a été mise en évidence dans la coupe Est de S.1 et délimite l'extension occidentale du dallage dont une seule dimension, 1.50 m, est connue. Ces vestiges appartiennent sans doute au fond d'un bassin aménagé contre le parement interne du mur de façade M8, à l'intérieur d'une cour, vraisemblablement celle du bâtiment Sud avec le sol à la mosaïque (St. 9).

Les vestiges du fond du bassin (St. 11) sont constitués par cinq *tegulae* (0.48 x 0.34-0.36 x 0.03 m) juxtaposées sans jointoyage, la face tournée contre le sol et les rebords coupés; leur revers présente les encoches d'emboîtement ainsi que les stries d'accrochage pour l'une de ces pièces. L'espace de 0.50 m, entre le dallage conservé et le parement de St. 10, permet de restituer un fond comportant deux rangées latérales de tuiles disposées dans le sens de la longueur autour d'un alignement central d'éléments placés dans le sens de la largeur. Ces tuiles reposent sur un lit de mortier blanc conservé

S.1: coupe A-B

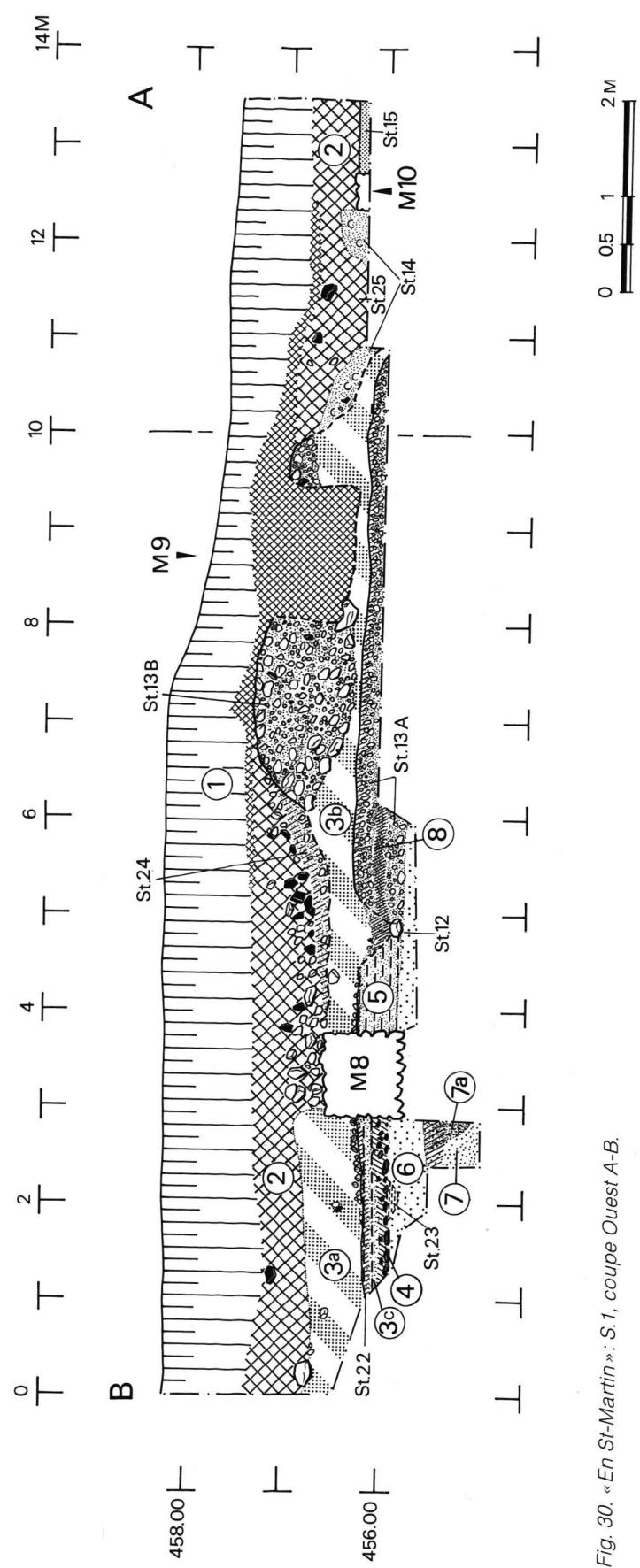


Fig. 30. «En St-Martin»: S.1, coupe Ouest A-B.

par plaques au sommet de galets clairsemés. L'espace de 0.10 m constaté entre le dallage et le parement interne de M8 correspond probablement au fantôme du doublage de M8 par la paroi du bassin dotée d'un revêtement étanche, comme en témoignent les éléments de placage au tuileau retrouvés dans la démolition (c2) sur St. 11.

### 3.6.2. LE MUR DE FAÇADE M8 (fig. 23 et 30)

Ce mur d'axe Nord-Est/Sud-Ouest, identique à celui de la voie St. 13 qu'il borde au Sud, a été dégagé sur une longueur de 2.30 m et une hauteur maximale de 1.35 m dans son tronçon Est où son élévation est partiellement conservée, tandis qu'elle est entièrement récupérée à l'Ouest (fig. 30). M8 est interprété comme étant le mur de façade du bâtiment méridional avec cour dont il a reçu les aménagements (St. 10 et 11) sur son flanc Sud.

|                        |          |        |
|------------------------|----------|--------|
| <b>LES FONDATIONS:</b> | Largeur: | 0.90 m |
|                        | Hauteur: | 0.90 m |

La partie inférieure des fondations se compose de quatre lits de boulets de rivière, de fragments de calcaire hauterivien et de déchets de tuile pris dans un mortier de chaux débordant sur les parements; elle a été construite en tranchée étroite à partir du **niveau de travail** St. 22 qui consiste en un horizon formé des déchets de taille des blocs de l'élévation au sommet des remblais (c3c et 5) des bas-côtés de la voie. Les trois lits supérieurs des fondations ont été montés à vue depuis cet horizon et grossièrement parementés au moyen de boulets bréchés.

|                     |                    |        |
|---------------------|--------------------|--------|
| <b>L'ÉLÉVATION:</b> | Largeur:           | 0.70 m |
|                     | Hauteur conservée: | 0.45 m |

Elle n'a été conservée qu'à hauteur du bassin (St. 10-11), où elle se trouve en retrait des fondations qui présentent un ressaut bilatéral de 0.10 m; ses trois assises inférieures à parements verticaux ont été montées au moyen de blocs quadrangulaires de calcaire jaune du Jura et de grès (0.35 x 0.20 x 0.15 m) liés au mortier blanc.

### RATTACHEMENT STRATIGRAPHIQUE (fig. 30)

M8 perfore la couche de démolition (c4) d'installations précédentes (St. 23), ainsi que les remblais (c3c et 5) en relation avec la première voie St. 13 A; il est implanté dans le remblai de sables molassiques (c6). Les niveaux de circulation en rapport avec ce mur ont été occultés par la couche de démolition remaniée (c2). Ils devaient se situer approximativement à la même hauteur que le fond du bassin (St. 11), au sommet de l'important remblai (c3a) de 0.80 m d'épaisseur, dont la mise en place a fait partie du programme visant au rehaussement général du terrain (c3b) lors du réaménagement de la voie (St. 13 B).

### 3.6.3. LA VOIE St. 13 (fig. 23 et 30)

L'emprise de la voie romaine St. 13 et de ses aménagements latéraux (St. 12, 14, 24 et 25) s'étend entre les murs riverains M8 et M10 sur une largeur totale de 8.70 m. Elle a été localisée sur un tronçon de 2 m de long et présente une orientation Nord-Est/Sud-Ouest, en direction du théâtre qu'elle a dû desservir depuis la Porte de l'Ouest.

L'établissement de la coupe transversale A-B (fig. 30), a permis d'obtenir le profil complet de cet axe routier. Celui-ci se compose de trois strates principales correspondant aux empierrements de deux chaussées rechargées (St. 13 A et St. 13 B), séparées par un remblai intercalaire (c3b) qui met en évidence les deux phases principales d'utilisation reconnues pour cette voie, dont le dernier état (St. 13 B) a reçu l'implantation du «Mur des Sarrasins» (M9).

|                              |                     |        |
|------------------------------|---------------------|--------|
| <b>LA CHAUSSÉE St. 13 A:</b> | Largeur utile:      | 5.90 m |
|                              | Epaisseur maximale: | 0.60 m |

L'assiette de la première chaussée repose sur une semelle de sédiments molassiques homogènes, compactés et oxydés (c6) accusant un léger pendage vers le Nord au sommet du substrat géologique (c7). Son assise est constituée d'un blocage assez lâche de gros galets (0.10-0.15 m), surmonté par une première couche (ép. 0.25 m) de graviers et galets stratifiés avec épandages intercalaires de sables gravillonneux. Sa surface remaniée est scellée par un horizon (c8) de sables et graviers très fortement oxydés (ép. 0.10 m). La présence de ce dépôt paraît indiquer un premier ensablement de la voie mise à mal par des inondations ayant nécessité une recharge de la chaussée (ép. 0.25 m), au moyen de galets de petit calibre (0.04-0.08 m) stratifiés, en même temps que le rehaussement du bas-côté Sud (c3c, 4 et 5), au niveau de St. 13 A. Le sommet plus ou moins horizontal de cette chaussée comporte un galetage superficiel durci par les concrétions.

|                          |             |                               |
|--------------------------|-------------|-------------------------------|
| <b>LA RIGOLE St. 12:</b> | Largeur:    | 0.70 m (sup.) – 0.20 m (inf.) |
|                          | Profondeur: | 0.60 m                        |

La chaussée St. 13 A est délimitée au Sud par un petit fossé de forme cônique en coupe, à parois inclinées à 45°. Il est comblé de dépôts limoneux oxydés au sommet d'une rangée de boulets de rivière oxydés tapissant le fond de cette rigole.

Un dispositif analogue semble avoir été aménagé au Nord de la voie, au vu de la déclivité de la chaussée annonçant l'amorce d'un fossé comblé par le remblai c3b et recreusé lors de la phase d'utilisation ultérieure (St. 14 et 25).

**LE REHAUSSEMENT DE LA CHAUSSÉE (c3b):** Epaisseur: 0.50 m

La première chaussée et ses fossés ont été scellés par l'installation d'un remblai (c3b) composé d'un matériau limoneux hétérogène avec boulets, galets, fragments de *tegula* et céramique épars (N° inv. 86/6130). Il fait partie, avec le remblai (c3a) de la mise à niveau du terrain lors des travaux de réaménagement de la voie et d'implantation des bâtiments bordiers au cours desquels il a reçu les fondements de la nouvelle chaussée (St. 13 B) et ses fossés (St. 14 et 24).

**LA CHAUSSÉE St. 13 B:** Largeur utile: 4 m  
Epaisseur maximale: 1.10 m

La deuxième chaussée, perforée par le mur M9 sur son côté Nord, présente une assise en cuvette, encaissée de 0.40 m dans le remblai (c3b); elle est composée d'un lit inférieur de boulets et blocs de calcaire jaune (0.20 x 0.15 x 0.10 m) incluant un fragment de meule. Ce lit est surmonté d'une pierrière de boulets, dont certains portent des traces de liant au mortier, d'éclats de calcaire jaune, de galets et de graviers, ainsi que des fragments de *tegula* et de céramique (N° inv. 86/6134) pris dans une masse gravillonneuse avec traces d'oxydation éparses. Son profil supérieur dont le bombement très marqué accentue la dépression des lisières, comporte un horizon de galets à face plane avec inclusions de tuile fragmentée ayant pu servir de support au revêtement (dallage?) du niveau de circulation non conservé, récupéré peut-être au moment de l'édification du mur tardif M9.

**LE FOSSÉ SUD St. 24:** Largeur: 2.30 m  
Profondeur: 0.30 m

Le bas-côté méridional de la chaussée est entièrement occupé par un fossé peu profond à fond plat entamant le sommet du remblai (c3b). Son comblement qui se termine en sifflet en bordure du mur M8, est composé de sédiments limoneux fins, oxydés avec galets et nodules de terre cuite provenant du ruissellement au sommet de la chaussée bombée St. 13 B.

**LES FOSSÉS DE CONSTRUCTION St. 14 ET DE RÉCUPÉRATION St. 25:**

|             | St. 14   | St. 25   |
|-------------|----------|----------|
| Largeur:    | 2.40 m   | 0.90 m   |
| Profondeur: | > 0.50 m | > 0.40 m |

Le fossé St. 14, dont l'amorce a pu être observée en coupe, sur le bas-côté Nord de la voie, est implanté dans le remblai d'égalisation (c3b), entre la chaussée et le mur M10. Son aspect diffère de celui de son homologue au Sud St. 24: il est plus encaissé et son remplissage sablo-limoneux renferme des vestiges architecturaux tels que fragments d'enduit mural peint, débris de mortier et de tuile, galets et céramique (N° inv. 86/6126).

St. 14 est perforé dans son axe central par un deuxième fossé (St. 25), remblayé à l'aide de matériaux analogues à ceux de la couche de démolition généralement remaniée (c2), à laquelle il se rattache. St. 25 correspond à la récupération d'une structure maçonnerie, vraisemblablement un égout, dont St. 14 constitue le fossé de construction.

Les deux chaussées de cette voie offrent une frappante disparité:

- La première (St. 13 A), plus large et de profil horizontal, est constituée d'un simple tout-venant. Elle a été aménagée après un premier nivellement (c6) au sommet des sables stériles (c7) qui renferment les traces d'anciens écoulements d'eaux souterraines (c7a). C'est sans doute la nature aquifère du substrat qui a occasionné, après l'ensablement (c8) de sa première assiette précaire, la recharge de cette chaussée et de son bas-côté Sud (c3c, 4 et 5). Celui-ci a pu, dans un premier temps, être doté d'installations légères, comme paraît l'indiquer la présence du fossé d'argile compactée (St. 23) à la base du remblai (c4), composé essentiellement de matériaux de toiture, avant d'être rehaussé et pourvu d'une rigole (St. 12). Cet aménagement s'apparente plus à une voie de rase campagne, impression confortée par l'absence de traces de constructions au sommet des remblais de la rive méridionale.
- C'est sans doute par souci d'assainissement du secteur, à la suite du projet d'implantation de bâtiments riverains, que la voie a été rehaussée et reprofilée après la mise en place de nouveaux remblais (c3a et 3b). A cette occasion, la nouvelle chaussée (St. 13 B) a été empierrée avec des matériaux plus conséquents et sa surface bombée a peut-être été équipée d'un dallage prenant assise sur un radier de boulets, à moins que celui-ci n'ait constitué le niveau de circulation. Son rétrécissement de près de 2 m par rapport à la chaussée précédente, résulte de la volonté de stabiliser sa lisière Sud au moyen d'une sorte de glacis (St. 24), tandis que le bas-côté Nord a dû être réservé à l'installation d'un système de drainage avec l'implantation probablement d'un égout (St. 25), en raison des décalages de niveaux entre chaussée (St. 13 B) et sols d'habitat (St. 15) du bâtiment bordier Nord situés en contrebas.

### 3.6.4. LE BÂTIMENT RIVERAIN NORD (fig. 23)

La voie St. 13 était bordée au Nord par un bâtiment dont le mur de façade (M10) a été repéré. Parallèle à l'axe routier St. 13, avec une largeur de 0.40 m pour son élévation, il délimite un local de 6.40 m de profondeur, fermé au Nord par le mur M11 mis en évidence sous le chemin St. 16. Le niveau de circulation de cette salle, pourvue d'un sol en béton de chaux (St. 15), est inférieur de 1 m environ à celui du dernier état de la chaussée (St. 13 B).

### 3.6.5. ÉLÉMENTS DE DATATION

#### LE DÉBUT DES TRAVAUX D'ÉDILITÉ

Le mobilier retrouvé dans le remblai de nivellement (c6), au sommet du terrain naturel, et celui contenu dans la démolition des premières installations mises en remblai (c4), sont datés de 90-100 ap. J.-C. (N° inv. 86/6133-6135-6136). Ils permettent de situer vers la fin du I<sup>er</sup> siècle, la première occupation du secteur, et fournissent un *terminus post quem* pour le début des activités édilitaires avec l'aménagement de la chaussée St. 13 A.

#### LA RÉFECTION DE LA PREMIÈRE CHAUSSÉE

Le remblai (c5) ayant rehaussé le bas-côté Sud de la voie lors de la recharge de la chaussée St. 13 A et de l'aménagement de la rigole St. 12, renferme un matériel qui se situe dans une fourchette chronologique de 80-130 (N° inv. 86/6124), laissant supposer une première réfection de la voie dans le courant de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle.

#### LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE

Les importants remblais (c3a et 3b) ayant fait partie du programme visant au réaménagement de la voie et de sa zone bordière au Sud, contiennent un mobilier peu homogène allant de 80 à 180 environ (N° inv. 86/6130-6131-6137). Celui-ci suppose une mise en place de ces remblais contemporaine de l'implantation de l'égout (St. 25), dont le comblement du fossé de construction (St. 14) renferme un complexe céramique qui se place dans une fourchette à peu près identique, entre 90 et 170 (N° inv. 86/6126). L'ensemble de ces indices chronologiques permet de fixer l'installation de la nouvelle chaussée et du bâtiment Sud dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle.

#### L'UTILISATION DE LA NOUVELLE CHAUSSÉE

Les fragments de céramique récoltés dans les strates supérieures de la chaussée St. 13 B se situent entre 200 et 250 environ (N° inv. 86/6134), et témoignent de la fréquentation de cette voie jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle.

#### L'ABANDON DE LA VOIE

En l'absence de matériel du Bas-Empire dans la couche de démolition supérieure qui scelle la voie, il faut supposer un abandon de celle-ci aux environs de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle elle a dû tomber en désuétude avant de recevoir les fondations du «Mur des Sarrazins».

### 3.7. LE CHEMIN St. 16 (fig. 23)

Un deuxième axe de circulation (St. 16), plus étroit, a été localisé à 8 m au Nord de la voie St. 13. Il est implanté dans la couche de démolition romaine (c2) et sa partie méridionale chevauche les fondations de M11. Son axe Est/Ouest présente un décalage de 12° environ, par rapport aux vestiges du bâtiment romain (M10–M11). Étant donné l'étroitesse du tronçon, dégagé sur 0.70 m seulement, cette considération est formulée avec réserves.

|         |            |        |
|---------|------------|--------|
| St. 16: | Largeur:   | 2.50 m |
|         | Epaisseur: | 0.30 m |

Cet empierrement de galets et graviers assez lâche présente des traces d'oxydation à sa surface qui a été remaniée, probablement par les travaux aratoires après sa désaffection. Scellé par la couche humique (c1), il entame la couche de démolition (c2) des vestiges sous-jacents (M11).

#### ÉLÉMENTS DE DATATION

Le mobilier du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle retrouvé dans la couche de démolition (c2) sous St. 16, pas plus que celui mélangé à des matériaux récents récoltés dans la couche de terreau (c1) qui le scelle, ne permettent de préciser la datation de ce chemin. Il peut s'agir d'un niveau de circulation contemporain de l'édification du «Mur des Sarrazins» (M9), aménagé en remplacement de la voie (St. 13) désaffectée par M9, à moins qu'il ne corresponde au tracé d'un ancien chemin moyenâgeux.

### 3.8. L'HORIZON DE MORTIER St. 17 ET LE TAMBOUR DE COLONNE St. 18 (fig. 23)

Les lambeaux d'un horizon de mortier de chaux, épais de 0.08 m (St. 17), et délimité au Nord par un fragment de tambour de colonne en molasse de 0.44 m de diamètre (St. 18), ont été retrouvés à une distance de 10 m au Nord de M11, épargnés par les remaniements de la couche de démolition (c2).

L'intégration au plan archéologique (fig. 32) de ces structures les place en bordure Nord de l'extension occidentale supposée de l'axe routier desservant le sanctuaire du Cigognier au Sud. Ainsi, St. 18 pourrait signaler la présence d'un portique bordant cette route, alors que les corrélations altimétriques entre le tronçon de la voie observée en 1968 au cimetière<sup>15</sup> et l'horizon St. 17, pourraient faire penser que ce dernier est un aménagement du bas-côté Nord de cette voie. Le dégagement partiel de ces structures nous incite cependant à rester dans le domaine de l'hypothèse.

### 3.9. LA PORTION DE BÂTIMENT AU NORD (fig. 23)

Les structures localisées dans le tronçon Nord de la tranchée (S. 2 N), à une distance de 8 m du tambour de colonne St. 18, appartiennent à une portion de bâtiment dont l'orientation présente une distorsion de 16° Nord par rapport à celle de la voie St. 13 et de ses habitations riveraines. Les vestiges découverts sont ceux de la fermeture Ouest d'un local de 3.20 m de large, délimité par les murs M12, M13 et M14. Ce local, pourvu d'un sol en béton de chaux (St. 21) et d'un revêtement mural en mortier de tuileau, porte les traces d'une réfection avec l'aménagement d'une ouverture dans le mur Ouest M13 dont le sommet des fondations (St. 19) a servi d'assise à un seuil d'angle en grès de La Molière (St. 20).

|             |                    |        |
|-------------|--------------------|--------|
| <b>M12:</b> | Longueur observée: | 0.60 m |
|             | Hauteur observée:  | 0.40 m |
|             | Largeur élév.:     | 0.70 m |

Ce mur forme le local au Sud où il se prolonge en direction de l'Ouest, au-delà de sa jonction avec le refend M3 dont il reçoit les fondations (St. 19) sur son parement Nord. L'assise supérieure conservée de son élévation porte des traces de réfection occasionnée, sans doute, par l'installation du seuil St. 20: elle est constituée d'un parement externe en blocs de calcaire jaune équarris, d'un blocage central de gros mœllons (0.30 x 0.20 x 0.20 m) et d'un parement interne composé d'éclats de grès de La Molière. L'ensemble est lié à un mortier beige friable, distinct du liant de mortier blanc utilisé pour l'assise inférieure.

|                    |                    |        |
|--------------------|--------------------|--------|
| <b>M13 ET M14:</b> | M13                | M14    |
|                    | Longueur observée: | 1.50 m |
|                    | Hauteur observée:  | 0.23 m |
|                    | Largeur élév.:     | 0.50 m |

Ces murs délimitent le local au Nord (M14) et à l'Ouest (M13). Ils sont montés en petit appareil de boulets et blocs calcaires, à face ravalée pour ceux des parements, jointoyés au mortier blanc. Leur parement interne a reçu un placage de mortier au tuileau épais de 0.03 – 0.04 m. L'élévation de M13 présente un dispositif particulier avec un lit intercalaire exclusivement composé de fragments de *tegula* et *imbrex*. Son tronçon Sud, graduellement arasé au moment de l'aménagement du seuil St. 20, a été grossièrement restauré au moyen d'un blocage de boulets et terre mélangés. Le sommet des fondations de M13 (St. 19), qui a servi d'assise au seuil (St. 20), a été rechargé d'une chape de mortier beige, identique à celui de l'assise supérieure M12, avec des inclusions de gros fragments de *tegula* à sa surface.

|                       |            |        |
|-----------------------|------------|--------|
| <b>LE SOL St. 21:</b> | Epaisseur: | 0.18 m |
|-----------------------|------------|--------|

Le sol en béton de chaux de ce local repose sur un radier de boulets et d'éclats calcaires et possède une couche de finition calcaire damée avec incrustations locales de tuileau. Il a été cassé pour permettre l'installation du seuil St. 20 avant d'être rechapé par un lit de mortier de chaux beige, épais de 0.07 m, atteignant le niveau du seuil aménagé.

|                                   |                     |               |
|-----------------------------------|---------------------|---------------|
| <b>LE SEUIL St. 20: (fig. 31)</b> | Longueur restituée: | 1.70 m        |
|                                   | Longueur utile:     | 1.20 m        |
|                                   | Largeur:            | 0.60 m        |
|                                   | Epaisseur:          | 0.18 – 0.23 m |

Ce fragment de dalle-seuil en grès de La Molière présente une saignée longitudinale large de 0.06 m et profonde de 0.05 m correspondant à un dispositif de fermeture. Cette rainure vient buter à l'Ouest contre un bord en relief, large de 0.50 m. Les nombreux fragments de grès de La Molière retrouvés dans la couche de démolition (c2) sur St. 20, témoignent du démantèlement de sa partie Sud. En regard de la dimension restreinte du local, cette dalle monolithique apparaît disproportionnée: elle occupe, à elle seule, plus de la moitié de la largeur de la pièce et selon toute vraisemblance, St. 20 est un seuil récupéré d'un bâtiment plus important et réutilisé ici en tant que tel. Son insertion à l'angle Sud-Ouest du local a dû nécessiter sa retaillage dont les déchets ont été recyclés dans la réfection du parement interne de M12.

<sup>15</sup> L'horizon St. 17 se situe à l'alt. 456.30 m alors que sur le plan MRA 1968/080, le sommet de la voie est indiqué à l'alt. 456.40 m.



Fig. 31. S.2N: portion du bâtiment Nord; au premier plan, la dalle-seuil St.20.

### 3.9.1. ÉLÉMENTS DE DATATION — INTERPRÉTATION

Le matériel récolté dans la couche de démolition remaniée (c2) qui scelle ces vestiges est daté de 100/120 – 250 (N° inv. 86/6125); il ne nous fournit aucune indication chronologique concernant les réfections apportées à ce local dont l'aspect sommaire pourrait faire penser à des réaménagements d'époque romaine tardive. Cependant, ce critère basé sur la qualité de ces réfections ne saurait à lui seul suffire pour attester une occupation ou réoccupation du bâtiment au Bas-Empire.

La divergence d'orientation de ce local par rapport aux autres vestiges découverts dans cette tranchée peut trouver son explication dans la présence d'un schéma régulateur autre que la voie St. 13, telle la desserte méridionale du sanctuaire du Cigognier dont le tracé supposé (fig. 32) doit passer à 13 m environ au Sud de ce local<sup>16</sup>.

La fonction de celui-ci est difficile à déterminer, ne serait-ce déjà que par l'exiguité de sa surface dégagée. Toutefois, son étroitesse et son revêtement mural étanche en mortier de tuileau constituent des indices ténus pour lui supposer une assignation telle que réduit ou entrepôt pour denrées périssables nécessitant un lieu de stockage isolé de l'humidité. De plus, la proximité d'axes routiers importants peut parler en faveur de l'appartenance de ce local à un bâtiment à caractère commercial. L'existence de pareilles installations dans ce secteur semble, en effet, être attestée par la dalle-seuil St. 20 qui comporte les caractéristiques d'un seuil de devanture de boutique avec sa longueur restituée de plus de 1.70 m et sa rainure longitudinale probablement destinée à recevoir une cloison de bois démontable<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Au regard des relevés altimétriques du tronçon Est de cette voie de 1968, nous aurions dû déceler son extension Ouest dans notre tranchée. Celà n'a malheureusement pu être le cas en raison des remaniements du terrain à époque post-romaine qui ont entraîné la destruction des niveaux superficiels de la route antique.

<sup>17</sup> J.-P. ADAM, *La construction romaine. Matériaux et techniques*, Paris, 1984, pp. 345-346.

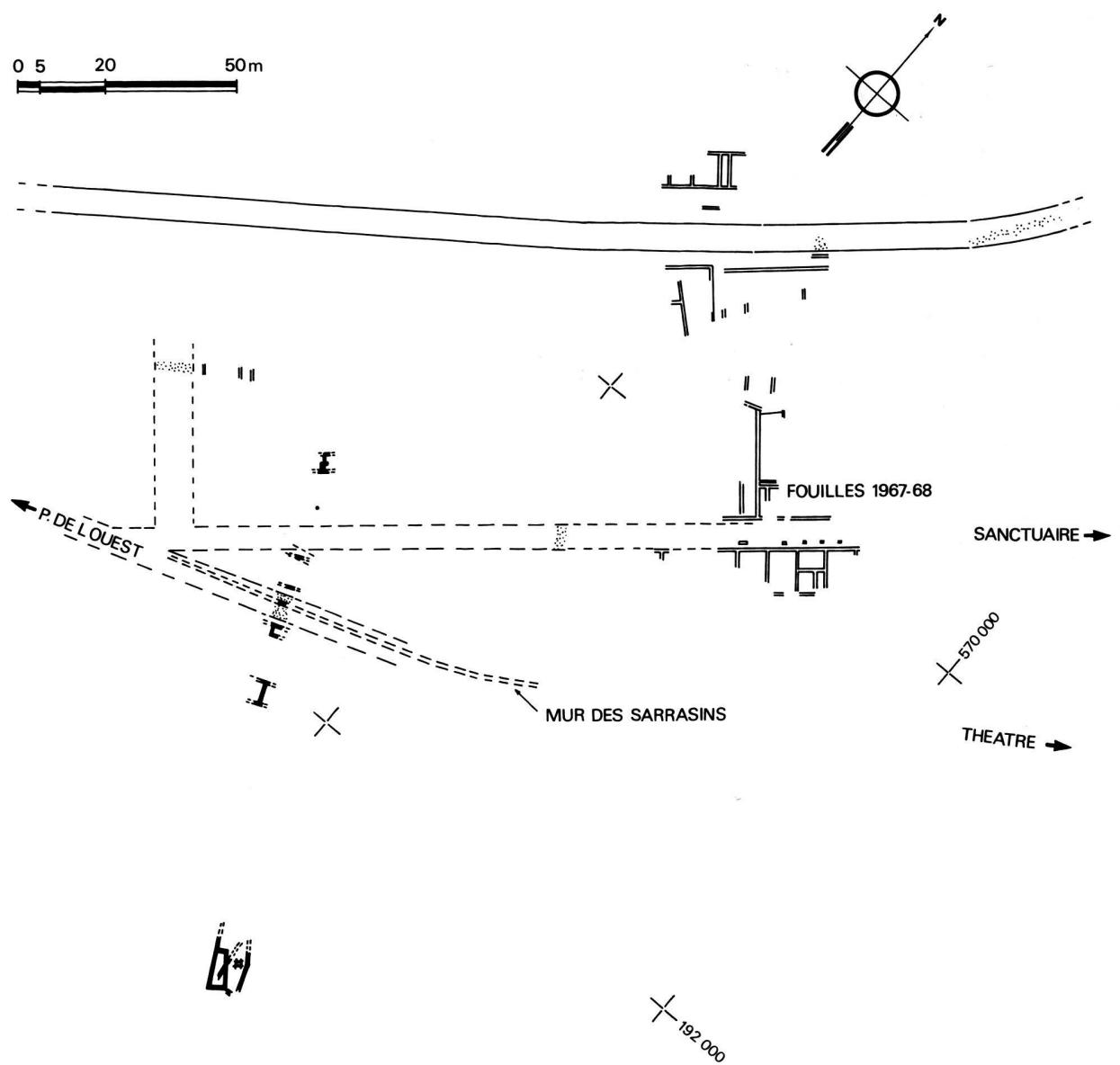
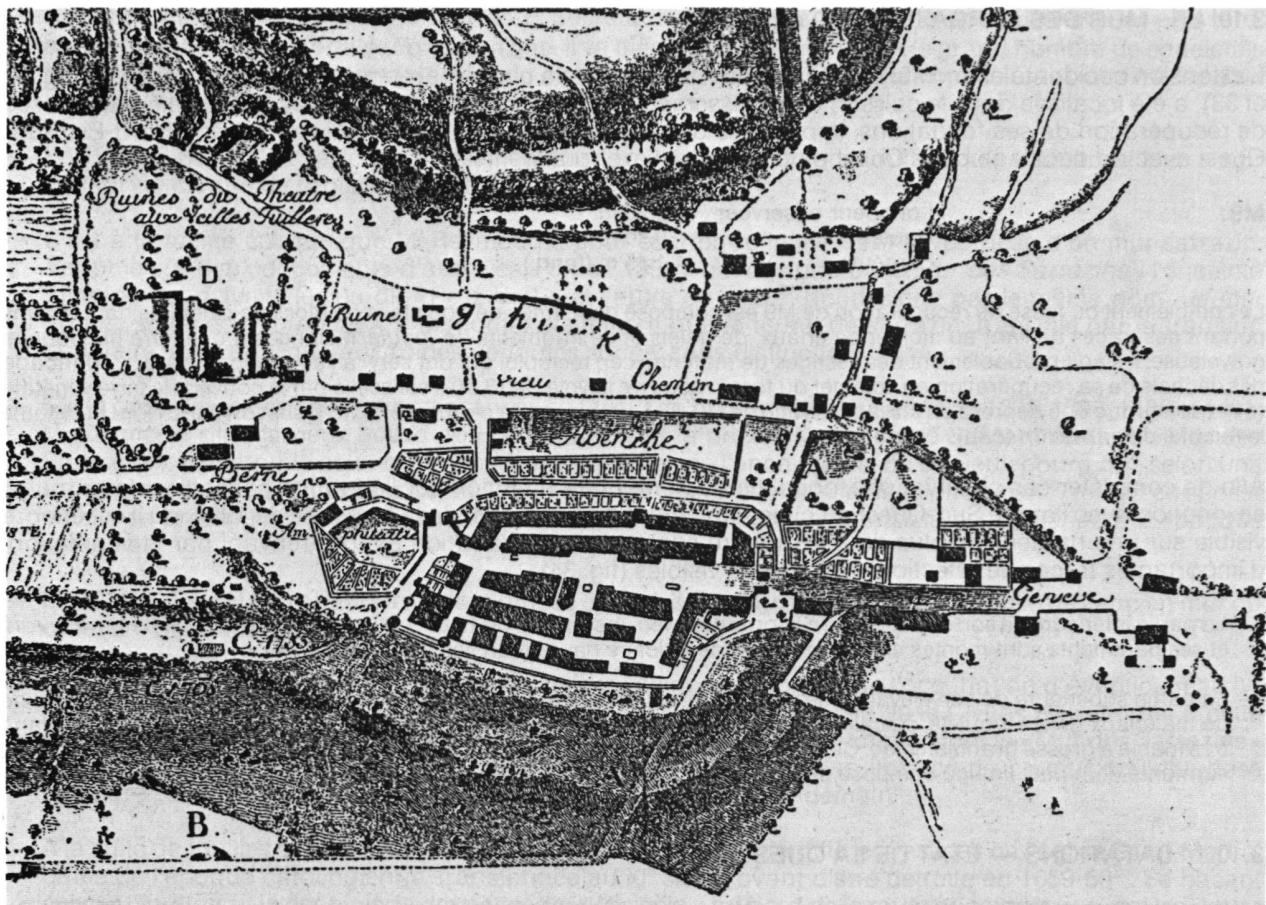


Fig. 32. Intégration des vestiges de 1986 au plan archéologique.



FRAGMENT DU PLAN RITTER (1788).

L'église Saint-Martin est présumée à la ruine G.  
Le mur h-k (ajouté au plan) est celui qu'on appelle « mur des Sarrasins ».  
« Au Vieu Chemin » est la route de l'Etraz.

Fig. 33. Extrait du plan Ritter de 1788; tiré de M. Reymond, «Les anciennes églises d'Avenches», dans Pages d'histoire avençienne, Lausanne 1905.



Fig. 34.  
Vue des ruines du «Mur des Sarrazins» à l'angle Sud-Ouest du cimetière actuel.

### 3.10. LE « MUR DES SARRAZINS » M9 (fig. 23)

L'extension occidentale du « Mur des Sarrazins », mentionnée à plusieurs reprises sur les plans anciens (fig. 22 et 33), a été localisée dans le caisson d'élargissement de la tranchée (S.1). Ce mur y est signalé par le fossé de récupération de ses fondations, implantées dans la voie St. 13 dont elles suivent le tracé Nord-Est/Sud-Ouest avec un décalage de 5° Ouest par rapport à l'axe routier.

|     |                    |                |
|-----|--------------------|----------------|
| M9: | Longueur observée: | 2.20 m         |
|     | Hauteur:           | 0.70 m         |
|     | Largeur:           | 1.45 m (fond.) |

Le comblement du fossé de récupération de M9 est composé d'un amas de boulets et de blocs de calcaires hauteriviens portant des traces de liant au mortier de chaux, de galets et de fragments de *tegula*, mélangés à une terre humique et graveleuse. Il s'agit probablement des vestiges de matériaux en réemploi qui ont servi à l'édification de M9. L'épandage des déchets de sa récupération au sommet du fossé recouvre la voie St. 13 où il est scellé par le couvert de terre végétale (c1), qui marque une dépression suivant le tracé de M9. Celui-ci perfore la chaussée St. 13 B sur son flanc Nord et entame le remblai d'égalisation (c3b).

Afin de compléter ces observations, nous avons porté notre attention sur l'élévation conservée de ce mur à sa jonction avec l'angle Sud-Ouest du cimetière actuel, à 60 m à l'Est de la tranchée de 1986, où il est encore visible sur une hauteur de plus de 2 m. Malgré son état de dégradation avancé, envahi par la végétation, d'importantes traces de réfection sont encore visibles (fig. 34):

- La partie inférieure de son élévation est débordante avec une largeur de 1.10 – 1.20 m pour une hauteur de 1 m environ, et ses parements sont montés en petit appareil de calcaire hauterivien liés à un mortier beige.
- La partie supérieure de son élévation se situe en retrait de 0.20 – 0.30 m du parement Nord et a été remontée à l'aide de matériaux divers, boulets, calcaires jaunes, grès, fragments de *tegula* pris dans une masse de mortier gris-blanc très friable à grosse granulométrie. Cette réfection comprend également un trou de boulin traversant de 0.30 x 0.15 m, surmonté d'un petit linteau composé de deux petites dalles de calcaire superposées.

#### 3.10.1. DATATIONS — ÉTAT DE LA QUESTION

Le tronçon Ouest de ce mur était encore visible à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, figurant sur le plan de 1888 (fig. 22). Sa destruction est survenue dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, comme l'indiquent les débris de poterie moderne retrouvés dans son fossé de récupération, en compagnie d'un mobilier de 80-150 (N° inv. 86/6132). Les observations topographiques et stratigraphiques de 1986 confirment l'oblique du tracé de M9 en direction de la Porte de l'Ouest et démontrent que son implantation est assurément postérieure à l'abandon de la voie St. 13, vers la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle. Si elles ne permettent pas de préciser sa datation, elles apportent cependant deux renseignements non négligeables, à savoir l'importante largeur de ses fondations signalée par les dimensions de leur fossé de récupération (1.45 m), et l'implantation de celles-ci suivant le tracé d'une voie romaine (St. 13).

#### LES SOURCES ANCIENNES

Ce « Mur des Sarrazins » dont l'appellation évoque la période trouble la plus récente du passé a�enticien, a longtemps été considéré comme une muraille érigée pour se défendre des invasions sarrazines. Ce n'est qu'à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, que les observateurs ont commencé à le considérer sous un angle différent en dépit de la persistance de certains d'entre eux à voir dans ce mur la marque du passage de l'envahisseur méditerranéen au XI<sup>e</sup> siècle:

- E. d'Oleyres, conservateur à Avenches, est un des premiers à réfuter la thèse de l'enceinte d'époque sarrazine. D'après l'analyse de l'appareil de ce mur, il en déduit qu'il s'agit là d'une construction romaine, et en donne une description dans une lettre datée du 29 avril 1851, adressée à son homologue lausannois A. Baron<sup>18</sup> qui lui a demandé de préciser sur plan le tracé du « rempart des Sarrazins ». E. d'Oleyres souligne qu'il s'agit effectivement « d'un rempart prenant à témoign les vestiges de meurtrières qu'il comporte. Partant du cimetière, il se dirige du côté d'Occident; sa longueur est d'environ trente toises (env. 60 m), son épaisseur est de deux à trois pieds (env. 0.65-1 m), et sa hauteur, près du cimetière Nord est de six pieds (env. 2 m)... il présente par places les caractères d'une construction romaine par les soins que l'on a mis à quelques endroits à l'aménagement de petits moellons qui en forment les parements aussi bien que par ceux que l'ont apporté dans la composition du mortier... surtout à l'intérieur qui ne se compose que de pierres de petites dimensions... ».

<sup>18</sup> Lettre retrouvée dans les Archives Historiques et Archéologiques d'A. BARON, 1834-1864, t. I, déposées au MCAH.

- Nonobstant les remarques d'E.d'Oleyres, E. Secrétan<sup>19</sup> reprend à son compte, quelques années plus tard, en 1888, la thèse de la fortification sarrazine. Il va même jusqu'à interpréter le grand nombre de squelettes retrouvés en 1830 lors du remaniement du cimetière, à proximité de ce mur comme étant «*les traces d'un combat livré sans doute pour défendre les abords de la ville*».
- En 1905, E. Secrétan<sup>20</sup> revient partiellement sur son interprétation en ajoutant qu'il peut aussi bien s'agir du mur de clôture de l'église St-Martin.
- C'est à la même époque que M. Reymond<sup>21</sup>, pour écarter définitivement l'hypothèse d'un mur sarrazin, s'appuie sur deux documents d'archives, l'un de 1336<sup>22</sup> qui désigne par «*Mur des Sarrazins*» l'enceinte romaine qui délimite le lieu-dit «*Praz-Vert*», et l'autre de 1423<sup>23</sup> qui désigne par le même nom «*le mur auquel se relie la Tornallaz*». Il démontre clairement que le terme de sarrazin, transmis par la tradition populaire, s'est appliqué aux ruines de toutes sortes, sans distinction<sup>24</sup>.
- Sur la base des textes des reconnaissances en faveur de l'évêque de Lausanne de 1336, 1396, 1435 et 1481, M. Reymond situe le vieux bourg du Haut Moyen Age à proximité de l'église St-Martin<sup>25</sup> et du «*Mur des Sarrazins*». Il interprète celui-ci comme étant les restes de l'enceinte Est de ce vieux bourg qui, selon une expression d'une reconnaissance de 1336 «*En Celer, rière la muraille des Sarrazins*»<sup>26</sup>, lui fait supposer qu'elle se prolongeait jusqu'au théâtre, «*ce qui à lui seul prouverait qu'elle est postérieure à l'époque romaine*».
- En 1919, E. Secrétan<sup>27</sup> abandonne l'hypothèse de l'enceinte sarrazine au profit de celle de l'ancien mur du cimetière de St-Martin.
- Une dizaine d'années plus tard, A. Naef<sup>28</sup> soulève l'épineux problème de l'occupation d'Aventicum au IV<sup>e</sup> siècle. Il estime que le fait qu'Aventicum possède un statut de chef-lieu de la Civitas Helvetiorum à cette époque, implique l'existence probable d'une enceinte réduite du Bas-Empire dont le «*Mur des Sarrazins*» pourrait être le vestige. Les propositions faites par A.Naef de suivre le tracé de ce mur qu'il suppose rejoindre l'amphithéâtre, sont malheureusement restées sans lendemain.
- A la suite de fouilles à l'actuel cimetière en 1968, H. Bögli<sup>29</sup> y a identifié les vestiges de l'église Saint-Martin, datée de l'époque carolingienne, transformée au XI<sup>e</sup> siècle avant d'être détruite en 1659-60<sup>30</sup>. Se basant sur ces résultats et la découverte de vestiges du VI<sup>e</sup> siècle «*au bord de la route principale qui joint les Portes de l'Est et de l'Ouest*», il interprète le «*Mur des Sarrazins*» comme appartenant à l'enceinte du Haut Moyen Age<sup>31</sup>.

## L'APPORT DES NOUVELLES RECHERCHES

Les deux hypothèses généralement retenues pour ce mur par les auteurs sus-mentionnés sont, soit une enceinte réduite du Bas-Empire, soit une fortification du vieux bourg du Haut Moyen Age. Dans les deux cas, il est interprété comme un ouvrage de défense, ce que ne contredit pas l'épaisseur de ses fondations constatée en 1986. Cependant, l'existence de meurtrières dont parlent E. d'Oleyres<sup>32</sup> et E. Secrétan<sup>33</sup> doit être remise en cause car il est fort probable qu'il y ait eu confusion avec les trous de boulins encore visibles aujourd'hui, signalant l'utilisation d'échafaudages pour l'édification de ce mur d'une certaine importance.

D'autre part, l'absence de traces de sépultures dans notre tranchée permet d'écarter l'hypothèse d'un mur de clôture de l'ancien cimetière de Saint-Martin.

<sup>19</sup> E. SECRETAN, *Le plan d'Aventicum*, dans BPA 2.1888, p. 48. L'auteur mentionne également l'existence de deux étages de meurtrières de dimensions variables et inégalement espacées.

<sup>20</sup> E. SECRETAN, *Aventicum, Son passé et ses ruines*, Lausanne, 1905, 2<sup>e</sup> éd., pp. 64-65.

<sup>21</sup> M. REYMOND, *Les anciennes églises d'Avenches*, dans Pages d'histoire aventicienne, Lausanne, 1905, pp. 31-32.

<sup>22</sup> Id., *ibid.*, p. 32; ACV, arch. ville d'Avenches, folio 12.

<sup>23</sup> Id., *ibid.*, p. 32, n. 3; ACV, registres copies, Avenches, t. I, N° 58.

<sup>24</sup> M. REYMOND, DHCV E. Mottaz, t. II, Lausanne 1914, pp. 634-635.

<sup>25</sup> M. REYMOND, *Les anciennes églises d'Avenches*, dans Pages d'histoire aventicienne, Lausanne, 1905, p. 32.

<sup>26</sup> Id., *ibid.*, p. 32; ACV, arch. ville d'Avenches, folio i; le terme *celer* (cellier?) désigne les ruines du théâtre romain.

<sup>27</sup> E. SECRETAN, *Aventicum, son passé et ses ruines*, Lausanne, 1919, 3<sup>e</sup> éd., p. 46.

<sup>28</sup> A. NAEF, *Avenches RHV*, 37, 1929, p. 40.

<sup>29</sup> Cf. *supra*, n. 11.

<sup>30</sup> M. REYMOND, *Les anciennes églises d'Avenches*, dans Pages d'histoire aventicienne, Lausanne, 1905, p. 75. Mention de la démolition de l'église de St-Martin et de vieux murs de fortification dans les comptes de 1660 du bailli Wyss, ACV, *Comptes des baillifs d'Avenches*, 1659-60.

<sup>31</sup> H. BOEGLI, ACV AMH, A 14/2 — A 31184/4-5.

<sup>32</sup> Cf. *supra*, n. 18.

<sup>33</sup> Cf *supra*, n. 19.

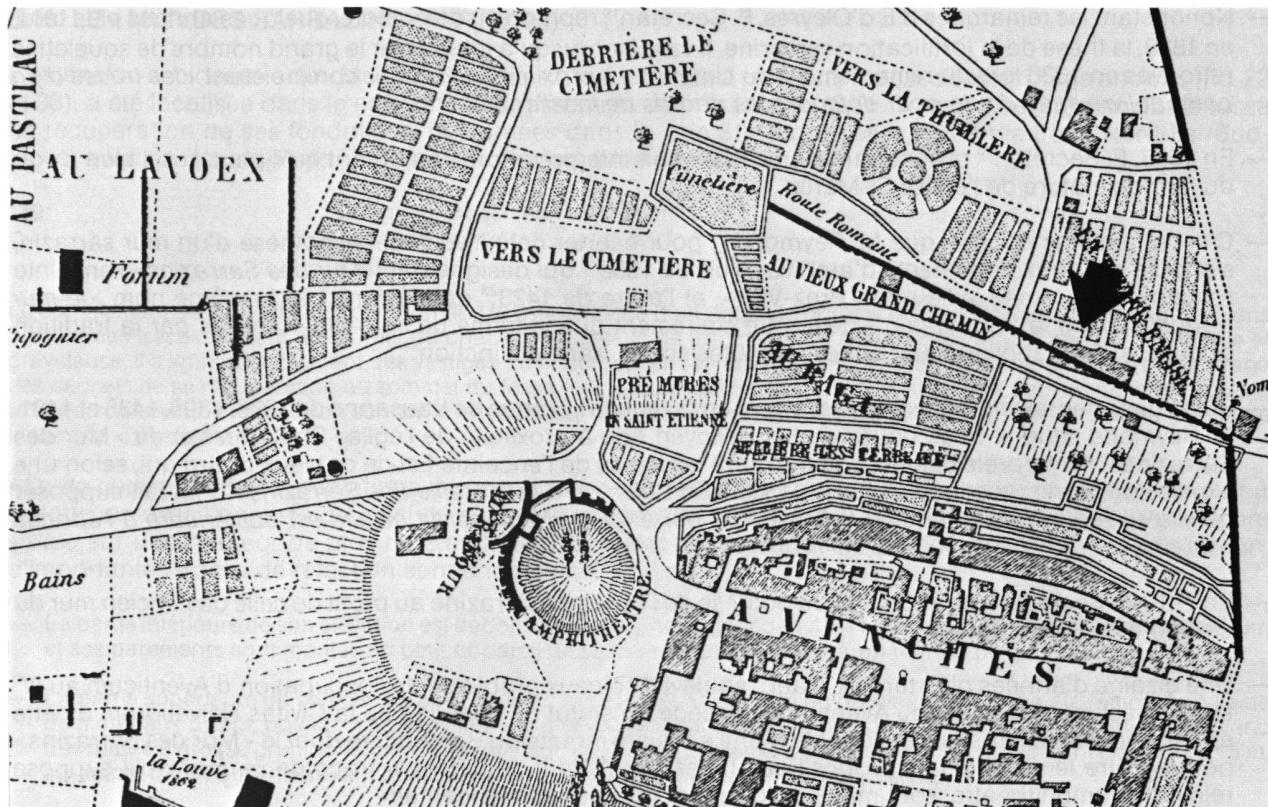
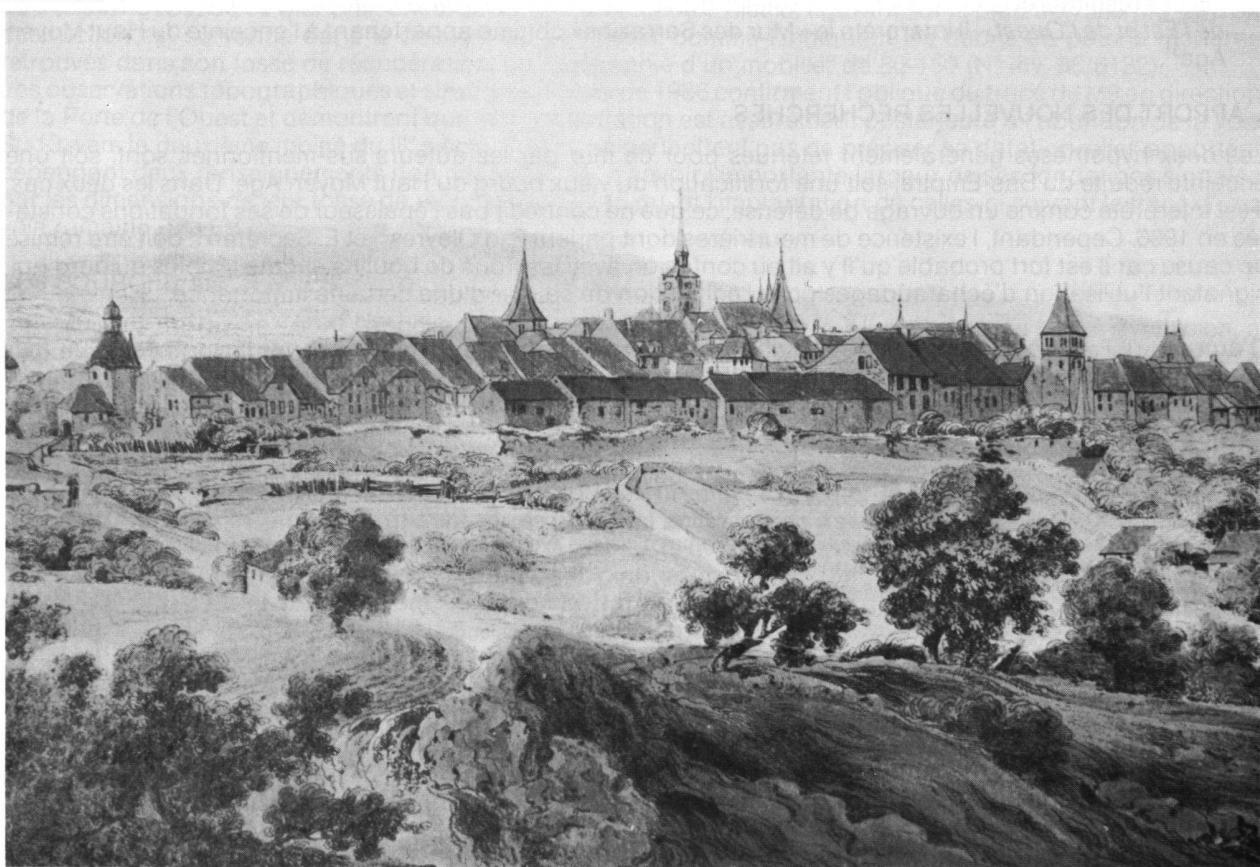


Fig. 35. Extrait du plan d'Avenches par C. Bursian, 1867; fléchage du retour Nord du «Mur des Sarrazins».

Fig. 36. Umrissstich (gravure) de B.-A. Dunker, env. 1780; fléchage de l'extension Nord-Ouest présumée du «Mur des Sarazzins».



L'élément nouveau majeur apporté par les fouilles de 1986 est sans conteste l'implantation de ce mur dans la voie antique (St. 13): reporté sur le plan archéologique (fig. 32), son tracé coïncide avec l'axe supposé de cette route menant au théâtre. Son extension dans cette direction paraît, d'autre part, confirmée par la mention d'une muraille près du théâtre, sur une reconnaissance de 1336<sup>34</sup>.

Cette constatation semblerait indiquer que cette voie, rehaussée par ses recharges successives qui en ont fait un des points culminants de cette partie de la plaine, a constitué un emplacement de choix pour l'implantation d'un ouvrage de défense<sup>35</sup>. Celui-ci a ainsi pu trouver dans les chaussées antiques l'assise nécessaire à son élévation ainsi qu'un matériau drainant pour ses fondations. Ces détails revêtent une certaine importance si l'on considère que le secteur a toujours posé des problèmes d'assainissement et a dû retourner rapidement à l'état marécageux après la désaffectation des systèmes de drainage laissés à l'abandon.

Si tel a été le cas, cela suppose que la voie était suffisamment visible pour permettre l'édification du «Mur des Sarrazins» suivant son tracé. Par conséquent, une datation du Bas-Empire, proche de la date d'abandon de la voie St. 13, nous paraît plus appropriée pour ce mur, et les réfections qui lui ont été apportées<sup>36</sup> pourraient témoigner de sa réutilisation pour l'enceinte du vieux bourg du Haut Moyen Age.

## DEUX TOURS

Lors de la consultation d'archives, notre attention a été attirée par la mention de deux tours sur le plan de 1888 d'A.Rosset (fig. 22). Celles-ci, situées «Au Lavoëx», à proximité du théâtre, et «aux Conches-Dessus», sont brièvement signalées chez E. Secrétan<sup>37</sup>. De plan circulaire de 10-12 m de diamètre et distantes de 400 m environ, elles se situent sur l'axe présumé du tracé oriental du «Mur des Sarrazins», en droite ligne en direction de la Porte de l'Est.

Si le rapprochement de ces tours avec ce mur est tentant, l'existence d'une enceinte réduite d'une telle ampleur au Bas-Empire, entre les portes Est et Ouest, est difficilement explicable d'un point de vue stratégique; son emplacement au pied des coteaux de Donatyre n'a sa raison d'être que si l'on suppose l'existence d'une agglomération d'une certaine importance à cette époque. Or, jusqu'à présent, les traces d'une telle occupation au IV<sup>e</sup> siècle font cruellement défaut. Par conséquent, avant de se perdre en conjectures, il conviendrait de procéder à des vérifications sur le terrain, à l'emplacement des dites tours<sup>38</sup>, afin d'observer s'il s'agit effectivement d'ouvrages de fortification<sup>39</sup> et de contrôler l'éventuelle extension du «Mur des Sarrazins», et celle de la voie desservant le théâtre.

## L'EXTENSION OCCIDENTALE DE L'ENCEINTE PRÉSUMÉE

Celle-ci marque un coude en direction de la Porte de l'Ouest, suivant l'axe de circulation antique (St. 13). Un plan de 1867<sup>40</sup> signale en traitillé (fig. 35) le tracé du «Mur des Sarrazins» marquant un retour perpendiculaire vers le Nord, à 40 m environ avant la Porte de l'Ouest. Signalons encore que ce tracé peut être comparé avec les ruines d'un enclos figurées sur une gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup> (fig. 36). S'il s'agit effectivement des vestiges de l'enceinte réduite, celle-ci posséderait alors une fermeture Nord située approximativement, d'après le dessin, au lieu-dit «Au Raga». La nature même de ces documents, dépourvus de commentaires, rend hasardeuse cette interprétation qui demande également à être étayée.

Toutes ces hypothèses ne sont mentionnées ici qu'à titre de directions de recherches pour une campagne de sondages de contrôle sur l'extension présumée du tracé du «Mur des Sarrazins». Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons espérer résoudre l'irritant problème d'une occupation fortifiée du Bas-Empire et/ou du Haut Moyen Age.

<sup>34</sup> Cf *supra*, n. 26; il n'est pas exclu que la «muraille des Sarrazins» désigne ici le mur de scène du théâtre.

<sup>35</sup> L'hypothèse selon laquelle le «Mur des Sarrazins» correspondrait aux vestiges du tronçon surélevé de l'aqueduc arrivant de Bonnefontaine par la Porte de l'Ouest, ne peut être retenue en raison du contexte stratigraphique de ce mur. Il est, en effet, peu probable que l'on ait supprimé un axe routier important simplement pour y faire passer un aqueduc.

<sup>36</sup> Cf *supra*, chap. 3.10.

<sup>37</sup> E. SECRETAN, *Le plan d'Aventicum*, dans BPA 2.1888, p. 12. L'auteur suppose que ces tours servaient de poste d'observation à l'intérieur de la ville; il mentionne également l'existence d'une troisième, située à proximité de l'amphithéâtre sur le plan d'A. Rosset. Dans la deuxième édition de son ouvrage *Aventicum son passé et ses ruines*, Lausanne, 1905, p. 65, il fait mention de la tour sise «Aux Conches-Dessus» observée dans le sous-sol. Il signale également qu'elle se situe au centre du polygone de l'enceinte flavienne.

<sup>38</sup> C'est dans le voisinage de la tour sise «Au Lavoëx» que M. Reymond, op. cit. p. 32, localise la porte du vieux Bourg, mentionnée en 1336 au lieu-dit «En Celer».

<sup>39</sup> Il n'est pas exclu qu'il puisse s'agir de structures autres que des tours, tels que des réservoirs récoltant les eaux des diverses canalisations au pied de la colline de Donatyre.

<sup>40</sup> Plan d'Avenches, par C. Bursian, 1867.

<sup>41</sup> Umrissstich (gravure) de B.-A. DUNKER — env. 1780.

### 3.11. RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Compte tenu du caractère de cette intervention, en tranchée et subordonnée aux travaux de voirie qui ont restreint les possibilités de saisir dans son ensemble l'évolution de cette partie de la ville romaine et ses occupations successives, les indications obtenues notamment par l'ouverture du caisson d'élargissement (S.1) ont cependant permis d'appréhender le développement des activités édilitaires et des abords du tronçon de voie (St. 13) mis en évidence. Les indices fournis par le matériel récolté dans les recharges et remblais successifs de cette route et de ses bas-côtés permettent une première approche chronologique des différentes phases d'utilisation constatées.

#### LES PREMIERS AMÉNAGEMENTS — fin I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

La présence d'un sous-sol sableux instable (c7) portant les traces d'anciens lits d'écoulement des eaux souterraines a sans doute été à l'origine du premier nivellement (c6) dont la mise en place correspond au début des travaux d'édilité vers la fin du I<sup>er</sup> siècle, selon le mobilier contenu dans ce premier remblai. Celui-ci a servi d'assise à l'établissement d'une première chaussée (St. 13 A) de facture rudimentaire, avec une assiette de faible épaisseur constituée d'un simple tout-venant et dépourvue d'un équipement stabilisateur sur sa rive Sud. Elle comporte néanmoins les vestiges d'une installation riveraine (St. 23 et c4) qui permettent de postuler l'existence de constructions légères contemporaines de la première chaussée. La création de cet axe se dirigeant vers le théâtre, se situe aux environs de 90-100, et coïncide vraisemblablement avec le début des travaux de monumentalisation du théâtre, dans le cadre du programme architectural incluant l'édification du sanctuaire du Cigognier<sup>42</sup>.

#### UN PREMIER REHAUSSEMENT DE LA CHAUSSÉE — première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

L'insuffisance des premiers travaux d'assainissement est certainement en grande partie responsable de l'ensablement (c8) de la voie, ce qui a occasionné, dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle, un rehaussement de sa chaussée et de son bas-côté Sud (c5) où les vestiges des installations précédentes ont été mis en remblai (c4). Il semblerait qu'en dépit des efforts de stabilisation de la chaussée rechargée et dotée d'une rigole (St. 12), les abords Sud de la voie aient été jugés encore trop précaires pour l'établissement de bâtiments à en croire l'absence de tels vestiges contemporains de cette phase. En revanche, les vestiges architecturaux qui ont servi au comblement du fossé de construction (St. 14) de l'égout supposé (St. 25) dans l'étape suivante, pourraient indiquer l'existence, à cette époque déjà, du bâtiment riverain au Nord (M10, M11 et St. 15).

#### LE DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE — deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Le réaménagement de la voie, dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle, a fait partie d'un important programme de transformations visant à l'urbanisation de ce secteur. Après un rehaussement de la voie par l'apport de remblais relativement importants (c3b), celle-ci a été entièrement reprofilée avec la création d'une nouvelle chaussée (St. 13 B) plus étroite et plus solidement assise, et d'un niveau de circulation bombé et surélevé de 1.20 m environ par rapport à celui de la chaussée précédente. Son rétrécissement de plus de 2 m a laissé la place nécessaire à la création d'un glacis stabilisant sa lisière Sud (St. 24), ainsi qu'à l'installation d'un égout (St. 25) sur sa frange Nord. Ces travaux, qui témoignent de la volonté des occupants d'assainir le site, confèrent à cette voie les caractéristiques d'un axe de circulation urbain.

Parallèlement à la restructuration de la voirie, la zone d'habitation s'est développée dans le secteur au Sud de la voie, où a été édifié un bâtiment riverain après la mise en place d'un remblai conséquent (c3a) aux fins d'assainissement et de mise à niveau des sols d'habitat avec celui de la nouvelle chaussée (St. 13 B). Celle-ci a alors été bordée par le mur de façade du bâtiment (M8), délimitant au Nord un espace libre (cour) pourvu d'un bassin (St. 10 et 11). Les vestiges dégagés en arrière de la cour sont vraisemblablement ceux d'une *domus* dont les salles dotées de sol en béton de chaux et de mosaïque (St. 9) ont été séparées par une cloison (M6) édifiée selon la technique à pans de bois, hourdée de maçonnerie qu'il est important de mentionner ici, associée à une pièce à caractère «luxueux» au II<sup>e</sup> siècle.

Si ce secteur méridional a été aménagé en terrasses légères suivant la faible déclivité du terrain en direction du Nord-Ouest, en revanche celle plus importante que délimite la lisière septentrionale de la voie (St. 13), n'a d'autre explication que la persistance de l'utilisation du bâtiment bordier au Nord (M10 et 11) au moment du réaménagement de la voie et du secteur méridional qui devait être, lui, libre de constructions.

Malgré l'absence de traces de la voie s'étendant au Nord, entre la Porte de l'Ouest et le sanctuaire du Cigognier<sup>43</sup>, sa présence est néanmoins signalée ici par l'orientation des vestiges d'un bâtiment (M12, 13 et 14) établi au Nord de cette voie. Ceux-ci s'intègrent, en effet, au plan des constructions riveraines repérées

<sup>42</sup> H. BOEGLI, *Aventicum. La ville romaine et le musée*, Guides archéologiques de la Suisse, 19, Avenches, 1984, pp. 32-33.

<sup>43</sup> Cf. *supra*, n. 16.

en 1967-68 au cimetière (fig. 32), alignées sur cet axe qui leur a servi de schéma régulateur. Ils témoignent ainsi de l'extension occidentale de bâtiments à caractère commercial probablement, s'échelonnant le long de la voie qui a pu être bordée d'un portique au Nord (St. 18).

#### **ABANDON ET AMÉNAGEMENTS TARDIFS DU SITE — dès la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.**

L'absence de tout matériel postérieur aux invasions dans la couche de démolition remaniée (c2), permet de fixer l'abandon du réseau de voirie et des habitations bordières dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle.

Les réfections sommaires (St. 20) apportées au local du bâtiment Nord (M12, 13 et 14) peuvent constituer le maigre témoignage d'une réoccupation du site en relation avec l'édification d'un mur d'enceinte (M9) au Bas-Empire ou au Haut Moyen Age. L'implantation de ce mur, dans l'ancienne voie (St. 13) a pu nécessiter la création d'un nouvel axe à l'intérieur de l'enceinte qu'il faut peut-être chercher dans la portion de chemin relevée (St. 16), d'orientation analogue à celle du «Mur des Sarrazins».

L'absence de traces d'habitations justifiant l'établissement d'une fortification peut trouver son explication dans le remaniement des strates supérieures occasionné par les travaux aratoires moyenâgeux et récents qui ont pu éclipser les ultimes niveaux de l'occupation romaine dans ce secteur.

TABLEAU DES COUCHES

- En St-Martin -

| N°  | Situation | Description (cf. fig. 27 et 30)   | Interprétation   | Datation                                 | Complexe(s)        |
|-----|-----------|---|--|--|--------------------|
| c1  | S.1 - S.2 | Terre végétale à matrice limoneuse organique.   | Couche remaniée.   | 100-120 / 250 - moderne.                 | 86 / 6123          |
| c2  | S.1 - S.2 | Couche limoneuse-sablonneuse à graveleuse brune, hétérogène; boulets, moellons calcaires avec traces de rubéfaction pour certains d'entre eux; mortier de chaux, fragments de <i>tegula</i> | Couche de démolition générale remaniée.  | 90-250 / XVII <sup>e</sup> s. - moderne. | 6122 - 6127 - 6128 |
| c3a | S.1       | Limons stableux bruns avec lentilles de sable fin jaunes; galets, charbons épars, plaques argileuses rubéfiées, fragments de <i>tegula</i>  | Remblai d'aménagement après l'implantation des fondations du bâtiment riverain Sud (M8).                   | 100-150 / 180                            | 6131 - 6137        |
| c3b | S.1       | Limons stableux bruns, compactés; galets et nodules de terre cuite épars.   | Remblai d'aménagement pour le rehaussement de la chaussée St.13 B.   | 80-150                                   | 6130               |
| c3c | S.1       | Limons argilo-sableux gris-brun, compactés; galets et fragments de <i>tegula</i> et <i>imbrex</i> épars, matrice analogue à c5.   | Remblai d'aménagement des bas-côtés de la chaussée St.13 A.  | -  | -                  |
| c4  | S.1       | Limons stableux brunâtres, compactés; nombreux fragments de <i>tegula</i> et d' <i>imbrex</i> dans sa partie intérieure; charbons de bois et galets épars.                                  | Matériaux de démolition de toiture mis en remblai pour l'aménagement des bas-côtés de la chaussée St.13 A. | env. 100                                 | 6133               |
| c5  | S.1       |   | <i>id c3c.</i>   | 80-130                                   | 6124               |
| c6  | S.1       | Sables molassiques oxydés et compactés; galets et charbons de bois épars.   | Nivellement au sommet du terrain naturel pour l'aménagement de la chaussée St.13 A.                        | 90-100                                   | 6135 - 6136        |
| c7  | S.1       | Sables fins jaunes, oxydés en surface avec traces organiques.   | Dépôts de ruissellement.   | -  | -                  |
| c7a | S.1       | Poche argilo-caillouteuse oxydée et concrétionnée dans les sables stériles c7.  | Lit d'écoulement des eaux souterraines.  | -  | -                  |
| c8  | S.1       | Horizon de sables et graviers brun-ocre très fortement oxydés.  | Ensablement de la chaussée St.13 A.  | -  | -                  |

TABLEAU DES MURS

- En St-Martin -

| N°  | Description                                   | Alt. Fond. | Alt. RF | Alt. niv.aras. | Largeur élév./fond. | Lié à | Bute contre | Sert d'appui à | Entame  | Perfore  | Rattaché à | Scellé par | Strati. | Datation           |
|-----|---|------------|---------|----------------|---------------------|-------|-------------|----------------|---------|----------|------------|------------|---------|--------------------|
| M5  | Mur maçonneré.                                | < 456.80   | 456.91  | 457.13         | 0.45 / 0.65         | -     | -           | M6             | -       | -        | St.9       | c2         | fig.27  | dès 150            |
| M6  | Mur à pan de bois houardé de maçonnerie.      | < 456.80   | 457.10  | 457.53         | 0.30 / 0.54         | -     | M5 - M7     | -              | -       | -        | St.9       | c2         | fig.27  | "                  |
| M7  | Mur maçonneré.                                | < 457.10   | 457.33  | 457.60         | 0.30 / 0.48         | -     | -           | M6             | -       | -        | St.9       | c2         | fig.27  | "                  |
| M8  | " "   | 455.80     | 456.70  | 457.16         | 0.70 / 0.90         | -     | -           | St.10-St.11    | c6      | c3c - c5 | St.13 B    | c2         | fig.30  | "                  |
| M9  | Fossé de récupération du "Mur des Sarrazins". | 456.30     | -       | -              | - / 1.45            | -     | -           | c3b            | St.13 B | -        | c1         | fig.30     | dès 250 |                    |
| M10 | Mur maçonneré.                                | -          | -       | 456.35         | 0.40 / -            | -     | -           | -              | -       | -        | St.15      | c2         | fig.30  | II <sup>e</sup> s. |
| M11 | Fondations maçonnerées.                       | < 456.10   | 456.20  | 456.20         | - / 0.60            | -     | -           | -              | -       | -        | St.15      | c2         | -       | "                  |
| M12 | Mur maçonneré.                                | -          | -       | 456.53         | 0.70 / -            | -     | -           | St.19-M13      | -       | -        | St.21      | c2         | -       | "                  |
| M13 | " "   | -          | 456.22  | 456.50         | 0.50 / -            | M14   | M12         | -              | -       | -        | St.21      | c2         | -       | "                  |
| M14 | " "   | -          | -       | 456.50         | 0.50 / -            | M13   | -           | -              | -       | -        | St.21      | c2         | -       | "                  |

RF = ressaut de fondation

TABLEAU DES STRUCTURES - En St-Martin -

| N°     | Description   | Alt.max. | Alt.min. | Perfore | Perforé par | Entame | Rattaché à  | Scelle | Scellé par | Complexe | Datation  |
|--------|---|----------|----------|---------|-------------|--------|-------------|--------|------------|----------|---|
| St.9   | Sol de mosaïque.  | 457.42   | 457.22   | -       | -           | -      | M5-M6-M7    | c3a ?  | c2         | -        | dès 2 <sup>e</sup> 1/2 II <sup>e</sup> s.                       |
| St.10  | Amas de maçonnerie, vestiges de paroi de bassin.  | 457.22   | 456.94   | -       | -           | c3a    | M8-St.11    | -      | c2         | -        | -   |
| St.11  | Dallage de fond de bassin composé de <i>tegulae</i> reposant sur un radier de galets et de mortier de chaux.      | 457.05   | 457.02   | -       | -           | -      | M8-St.10    | c3a    | c2         | -        | -   |
| St.12  | Fossé latéral de la chaussée St.13A rechargée.  | 456.40   | 455.80   | c5      | -           | c6     | St.13A      | -      | c3b        | -        | 1 <sup>re</sup> 1/2 II <sup>e</sup> s.                          |
| St.13A | Première chaussée de la voie; galets, sables et graviers oxydés; assise de gros galets.                           | 456.28   | 455.78   | -       | -           | -      | St.12       | c6     | c3b        | -        | fin 1 <sup>re</sup> - début II <sup>e</sup> s.                  |
| St.13B | Deuxième chaussée de la voie; boulets, galets et graviers; assise de boulets et d'éclats de calcaire hauterivien. | 457.38   | 456.28   | -       | -           | M9     | St.24-St.25 | -      | c1-c2      | 86/6134  | 2 <sup>e</sup> 1/2 II <sup>e</sup> - milieu III <sup>e</sup> s. |
| St.14  | Fossé de construction de St.25.   | 456.75   | <456.00  | -       | -           | c3b    | St.25       | -      | c2         | 86/6126  | 90 - 170 II <sup>e</sup> s.                                     |
| St.15  | Sol de béton de chaux à finition calcaire damée.  | 456.35   | <456.25  | -       | -           | -      | M10-M11     | -      | c2         | -        | dès 2 <sup>e</sup> 1/2 III <sup>e</sup> s.                      |
| St.16  | Chaussée de galets et graviers oxydés.  | 456.60   | 456.30   | -       | -           | c2     | -           | -      | M11        | c1       | -   |
| St.17  | Horizon de mortier de chaux beige; inclusions de galets et nodules de terre cuite.                                | 456.30   | 456.22   | -       | -           | -      | St.18       | -      | c2         | -        | II <sup>e</sup> - III <sup>e</sup> s. ?                         |

TABLEAU DES STRUCTURES - En St-Martin -

| N°            | Description   | Alt.max. | Alt.min. | Perfore   | Perfore par | Entame | Rattaché à  | Scelle | Scelle par | Complexe | Datation                                  |
|---------------|---|----------|----------|-----------|-------------|--------|-------------|--------|------------|----------|---|
| St.18         | Tambour de colonne en molasse.  | 456.39   | <456.26  | -         | -           | -      | St.17       | -      | c2         | -        | II <sup>e</sup> - III <sup>e</sup> s. ?   |
| St.19         | Recharge au mortier de chaux beige du sommet des fondations de M13 pour l'aménagement de St.20. | 456.22   | 456.18   | -         | -           | -      | St.20       | -      | c1-c2      | -        | -   |
| St.20         | Fragment de dalle, seuil en grès de La Molière réemployé.                                       | 456.45   | 456.22   | St.21-M13 | -           | -      | St.19       | -      | c1-c2      | -        | -   |
| St.21         | Sol en béton de chaux à finition calcaire déamée avec incrustations locales de tuileau.         | 456.38   | 456.20   | -         | St.20       | -      | M12-M13-M14 | -      | c1-c2      | -        | II <sup>e</sup> - III <sup>e</sup> s. ?   |
| St.22         | Horizon de déchets de taille calcaire déamée; niveau de chantier de M8.                         | 456.70   | 456.65   | -         | -           | -      | M8          | c3c-c5 | c3a        | -        | dès 2 <sup>e</sup> 1/2 II <sup>e</sup> s. |
| St.23         | Fossé en cuvette comblé d'argile verdâtre compactée.  | 456.65   | 456.55   | -         | -           | -      | c6          | -      | c4         | -        | dès fin I <sup>e</sup> s.                 |
| St.24         | Fossé latéral Sud de la chaussée St.13B.  | 457.00   | 456.70   | -         | -           | -      | c3b         | St.13B | c3b        | c2       | -   |
| St.25         | Négatif d'une structure récupérée (prob. égout) bordant St.13B au Nord.                         | 456.70   | <456.25  | -         | -           | -      | St.13B      | -      | c2         | -        | -   |
| St.26 - St.30 | Négatifs des cinq poteaux de rempissage de M6.  | 457.53   | 457.15   | -         | -           | -      | M6          | -      | c2         | -        | dès 2 <sup>e</sup> 1/2 II <sup>e</sup> s. |
| St.31         | Empreinte de la sablière basse de M6.   | 457.18   | 457.15   | -         | -           | -      | M6          | -      | c2         | -        | " "                                       |
| St.32         | Empreinte de seuil dans M6.   | 457.23   | -        | -         | -           | -      | M6          | -      | M6 élév.   | -        | " "                                       |